

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2014

PROCES-VERBAL

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 13 février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 6 février 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Julien WEIL, adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire

Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX (du point 1 au point 4 inclus et du point 8 au point 15 inclus), Mme Françoise DUSSUD (du point 1 au point 4 inclus et du point 8 au point 15 inclus), M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH (à partir du point 2), M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, adjoints au Maire
M. Alain ASSOULINE (jusqu'au point 9 inclus), M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Marie-Pierre LE GALL, conseillers municipaux délégués, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au Maire, pouvoir donné à Mme Françoise FOUGEROLE (du point 5 au point 7 inclus)

Mme Françoise DUSSUD, adjoint au Maire, pouvoir donné à Mme Pascale TRIMBACH (du point 5 au point 7 inclus)

Mme Pascale TRIMBACH, adjoint au Maire, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON (jusqu'au point 1 inclus)

M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT (à partir du point 10 inclus)

Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Annick MARGHERI

Mme Maria TUNG, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Patrick BEAUDOUIN

M. David GREAU, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Brigitte ARTHUR

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal délégué

M. Jean EROUKHMANOFF, conseiller municipal

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2014

M. le Maire : Mes chers collègues, comme de tradition, l'ordre du jour appelle tout d'abord l'approbation du procès-verbal de l'avant-dernière séance, en l'occurrence celle du 20 janvier 2014. Avez-vous, mes chers collègues, des observations à faire ?

M. MAHEROU : C'est toujours par rapport à ce que j'avais demandé au 17 décembre. J'en ai eu une partie, mais la partie que je n'ai toujours pas, c'est le prix du mètre carré de ces logements sociaux. J'ai reçu un beau dossier, mais il n'y a pas le prix au mètre carré. Je ne peux pas multiplier par la surface pour savoir combien le locataire paie.

M. le Maire : Vous voulez connaître les loyers ?

M. MAHEROU : Oui, je veux connaître le prix du mètre carré.

M. le Maire : On avait calculé le coût de revient.

M. MAHEROU : Mais non. Il s'agit du prix du mètre carré pour que je puisse multiplier par la surface. Comme cela, je sais combien le locataire paie du F3, du F2.

M. le Maire : On vient de me le donner. Un appartement F3, c'est 939 euros, 967, 967, 967, 794. Il y a un T1 à 332, 462, 564. Voilà. Je vous le fais porter. Il y avait confusion sur les mots.

M. MAHEROU : 17 décembre et 13 février.

M. le Maire : Cela n'a aucune importance.

M. MAHEROU : Pour moi, cela en a.

M. le Maire : Je veux dire la confusion sur les mots. Vous nous demandiez le prix du mètre carré, et pour tous ceux qui sont dans la réalisation des logements, c'est la réalisation au mètre carré du logement. Vous auriez demandé les prix des loyers, on vous les aurait fournis tout de suite. Il y a d'autres observations ?

Je mets donc ce procès-verbal aux voix.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 20 janvier 2014 à l'unanimité des membres présents.

2. Vote du budget primitif 2014 de la ville

M. MEDINA : Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 20 janvier dernier. Il a permis d'exposer le contexte national et local dans lequel le budget de la Ville a été élaboré.

L'évaluation à long terme des recettes et des marges de manœuvre des collectivités locales s'avère être un exercice des plus difficiles.

Il y a néanmoins des certitudes : l'effort demandé par l'Etat, notamment au bloc communal, va impacter à la baisse les concours financiers de l'Etat aux collectivités et à la hausse les prélèvements sur les recettes de la Ville à travers le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.).

Dans le même temps, le contribuable est également sollicité dans un contexte marqué par la crise pour une durée encore indéterminée.

Les collectivités doivent prendre acte des contraintes qui leur sont imposées tout en cherchant à limiter au maximum le recours au contribuable local.

C'est dans ces conditions qu'a été établi le projet de budget primitif 2014. Il reflète notre volonté de maintenir la qualité des services rendus à la population et de poursuivre une politique d'investissements prudente et sélective, axée spécifiquement sur le développement des services rendus aux Saint-Mandéens et sur l'entretien de notre patrimoine immobilier.

Gardant à l'esprit ces objectifs, nous avons élaboré, cette année encore, un budget prudent et raisonnable qui se veut aussi un budget de transition en cette période électorale, marqué par un nouvel effort de maîtrise des charges, de stabilité de la pression fiscale, et qui reste donc dans la lignée des exercices précédents.

LE BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA VILLE DE SAINT-MANDE EN QUELQUES CHIFFRES

45,10 M€ : le montant du budget principal.

39,97 M€ en section de fonctionnement.

5,13 M€ en section d'investissement.

0,28 M€ : ce montant représente le niveau d'emprunt budgété pour 2014. Un emprunt réduit au minimum visant à maintenir un faible niveau d'endettement.

1,6 % : cette hausse modérée des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2013 est à souligner. En effet, face aux dépenses incompressibles ou difficilement arbitrables comme la masse salariale ou les frais financiers, elle provient de l'effort proposé par les services pour réduire les dépenses à caractère général.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 39 968 385,00 €, sont ventilées ainsi :

Opérations réelles		BP 2013	BP 2014	Evolution (%)
011	Charges à caractère général	9 943 268 €	10 472 341 €	5,32%
012	Charges de personnel	18 113 448 €	17 784 136 €	-1,82%
014	Atténuation de produits	4 118 000 €	4 810 778 €	16,82%
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	
65	Autres charges de gestion courante	2 954 488 €	3 153 218 €	6,73%
66	Charges financières	1 420 600 €	1 016 526 €	-28,44%
67	Charges exceptionnelles	1 197 505 €	1 087 900 €	-9,15%
68	Dotations aux provisions	0 €	10 000 €	
Opérations d'ordre				
023	Virement à la section d'investissement	672 169 €	315 948 €	-53,00%
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 781 151 €	1 317 539 €	-26,03%
Total		40 200 629 €	39 968 385 €	-0,58%

1.1.1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en hausse de 5,3% par rapport aux prévisions 2013.

Chapitre 011 - Charges à caractère général	BP 2013	BP 2014	Evolution (%)
Achats et prestations de services (autres que terrains amen.)	2 918 351 €	3 191 373 €	9,4%
Eau, Energie, Chauffage	1 155 500 €	1 369 985 €	18,6%
Carburants	60 500 €	62 300 €	3,0%
Fournitures d'entretien, de voirie, de petit équipement	242 599 €	239 945 €	-1,1%
Autres fournitures	586 806 €	611 014 €	4,1%
60 - Achats	4 963 756 €	5 474 617 €	10,3%
Contrats et prestations	1 733 630 €	1 737 226 €	0,2%
Locations et charges locatives	400 789 €	420 201 €	4,8%
Entretien terrains, bâtiments, matériels	357 650 €	372 735 €	4,2%
Maintenance	414 700 €	453 347 €	9,3%
Primes d'assurance	56 367 €	67 937 €	20,5%
Autres charges diverses	259 707 €	302 647 €	16,5%

61 - Services extérieurs	3 222 843 €	3 354 093 €	4,1%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	365 210 €	298 150 €	-18,4%
Annonces et insertions	41 300 €	50 200 €	21,5%
Fêtes et cérémonies	262 892 €	223 015 €	-15,2%
Foires et expositions	19 000 €	17 000 €	-10,5%
Catalogues et imprimés / publications	164 500 €	166 880 €	1,4%
Transports et déplacements	108 191 €	107 544 €	-0,6%
Frais postaux et de télécommunications	223 500 €	200 450 €	-10,3%
Frais de nettoyage des locaux	439 701 €	449 962 €	2,3%
Autres charges diverses	38 105 €	30 430 €	-20,1%
62 - Autres services extérieurs	1 662 399 €	1 543 631 €	-7,1%
Taxes foncières	65 800 €	65 800 €	0,0%
Autres impôts et taxes	28 470 €	34 200 €	20,1%
63 – Impôts, taxes et versements assimilés	94 270 €	100 000 €	6,1%
Total Chapitre 011	9 943 268 €	10 472 341 €	5,3%

Le poste Achats.

Ce poste intégrant les fluides et les achats de repas auprès de la SOGERES a le plus fort impact sur le chapitre des charges à caractère général. Il subit l'incidence de :

- La réforme des rythmes scolaires.
- La hausse des crédits liée à l'importante augmentation de la fréquentation des centres de loisirs.
- La hausse des prix de l'énergie.

Achats et prestations de service :

2 918 351 € en 2013 pour 3 191 373 € en 2014 soit + 9,4%

L'augmentation s'élève à 273 000 euros de B.P. à B.P. et à 408 000 euros par rapport au réalisé 2013.

Au vu de l'augmentation de la fréquentation dans les cantines et les centres de loisirs ainsi qu'en prévision de la réforme des rythmes scolaires, une hausse de près de 13% des achats de repas a été inscrite au budget 2014 ainsi qu'une marge de 30 000 euros pour les fournitures diverses, ce qui représente en tout une dépense supplémentaire de 290 000 euros.

Une hausse de 70 000 euros d'achats de repas a également été budgétée du fait de l'augmentation des prix du marché SOGERES pour le secteur des crèches.

On note enfin une augmentation de 35 000 euros des crédits sur les Colonies par rapport au réalisé du fait de la non-réalisation de certaines actions en 2013. Toutefois, les crédits inscrits sont équivalents à l'inscription budgétaire 2013.

On constate que l'augmentation globale repose essentiellement sur ces 3 domaines.

Fluides.

Les besoins 2013 auxquels a été ajoutée la hausse des prix de l'énergie entraînent une augmentation de près de 80 000 euros par rapport au réalisé 2013.

Le poste Services extérieurs.

Maintenance.

La hausse de 9,3% trouve son sens dans la mise en place d'un nouveau contrat de vérification et maintenance des systèmes d'alarmes incendie (17 000 €) pour renforcer les prestations et maximiser la sécurité des bâtiments et de leurs usagers.

Par ailleurs, au-delà de la revalorisation annuelle des prix des marchés de maintenance, la mise en place d'outils informatiques nouveaux entraîne de nouveaux coûts de maintenance.

Primes d'assurance.

L'assurance dommage aux biens a subi une augmentation de 17% imposée par l'assureur. En effet, les statistiques de sinistralité des collectivités sont de plus en plus dégradées et, selon notre conseil, Audit Assurances, la plupart des collectivités ont connu de ce fait une hausse des primes.

Autres charges diverses.

L'augmentation est liée à une dépense nouvelle :

- Mission de détection et cartographie des réseaux d'éclairage public et d'assainissement (49 000 euros).

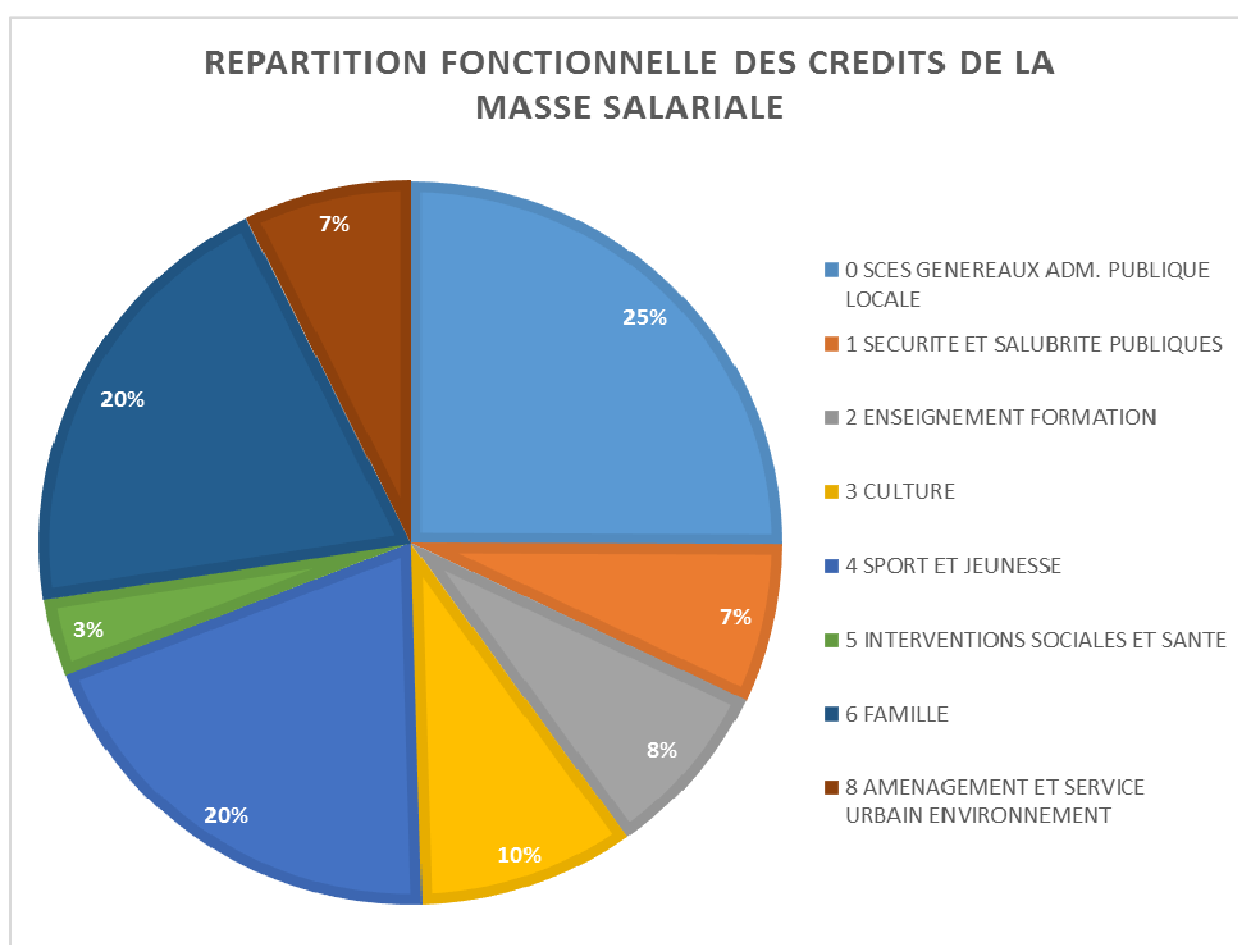
Autres services extérieurs.

Des économies ont pu être réalisées sur ce poste à hauteur de 119 000 euros qui se répartissent entre des frais d'études reportés pour les services techniques (zone I.G.N.), les honoraires d'avocats et une économie de 40 000 euros sur les fêtes et cérémonies principalement portée par le service Relations Publiques.

Des économies ont également été réalisées sur les frais postaux et télécommunications grâce à une étude du service informatique ayant permis de supprimer des lignes téléphoniques.

1.1.2. Chapitre 012 – Charges de personnel

17 784 000 € (18 113 000 € en 2013 soit -1,8%)



L'année 2013 aura été marquée par un résultat exceptionnel, celui de la stabilisation des dépenses de personnel en valeur.

En effet, malgré l'impact des déroulements de carrières automatiques des fonctionnaires, de la hausse des cotisations retraites et de la légère revalorisation du SMIC en janvier, la masse salariale 2013 est quasiment identique à la masse salariale 2012.

Le compte administratif 2012 indique une dépense au chapitre 012, qui globalise les charges de personnel, de 17 545 548€. Une fois soustraites les dépenses engagées pour financer les tours d'élections législatives et présidentielles de 2012, le total est de 17 464 290€. En comparaison, nous aurons dépensé 17 483 000€ en 2013.

Cette stagnation de nos dépenses salariales est le résultat d'une politique volontariste qui a conduit l'ensemble des services à proposer des fusions, des transformations ou des suppressions de postes à l'occasion de chaque départ à la retraite ou en mutation.

En 2014, les services continueront à tout mettre en œuvre pour contenir strictement l'inflation de la masse salariale tout en proposant les mêmes services publics locaux aux Saint-Mandéens.

Toutefois, la recherche continue de l'optimisation des ressources humaines ne pourra pas éviter cette année une augmentation de notre masse salariale, d'une part, parce qu'il devient de plus en plus difficile de trouver de nouvelles niches de productivité, d'autre part, parce que des mesures décidées au plan national s'imposent à nous :

- Une revalorisation des grilles indiciaires des catégories C décidée par le gouvernement devrait coûter 250 000€ à la collectivité ;
- La nouvelle hausse de la cotisation employeur CNRACL coûtera 108 000€ ;
- La réforme des rythmes scolaires devrait représenter un surcoût de 50 000€ au dernier trimestre 2014.

A ces décisions importantes, il faut également ajouter :

- La hausse de la fréquentation de nos antennes de loisirs constatée depuis la rentrée scolaire de septembre 2013 ;
- Le coût des élections municipales et européennes ;
- La disparition de l'économie issue du jour de carence.

De plus, la loi permet aujourd'hui aux collectivités de contribuer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents. **La Municipalité va inscrire au budget une dépense de 60 000 €, afin de permettre la mise en place d'un système de participation aux cotisations des contrats de complémentaire santé souscrits par les agents.**

Ce choix permettra de répondre à un meilleur accès à la santé pour tous et de contribuer à l'amélioration de la couverture mutualiste des agents de la ville de Saint-Mandé.

1.1.3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

4 810 778 € (4 464 000 € au total budgété en 2013, soit + 7,8%)

Ce chapitre comprend les dépenses liées aux fonds de péréquation mis en place en 2011 et 2012 :

- le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
- le Fonds national de Péréquation horizontale des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) (+400 000 en 2014 par rapport à 2013)

Comme cela a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, ces mécanismes poursuivent leur montée en puissance.

A noter, la Ville de Saint-Mandé ne devrait pas être assujettie à la pénalité SRU en 2014 (98 000 euros en 2013). Cependant, la loi de finances rectificative pour 2013 du 29 décembre 2013 fait porter, pour moitié aux communes et E.P.C.I., pour moitié à l'Etat, les exonérations de cotisations foncières des entreprises nouvelles, soit un montant de 55 778 euros pour Saint-Mandé.

1.1.4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

3 153 218 € (2 954 488 € en 2013 soit 6,7%)

		BP 2013	BP 2014	Evolution (%)
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	2 100 €	2 000 €	-4,8%
6531	IMDEMNITES	205 000 €	220 300 €	7,5%
6532	FRAIS DE MISSION	0 €	1 000 €	
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	17 000 €	16 000 €	-5,9%
6535	FORMATION	6 000 €	20 000 €	233,3%

6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	10 000 €	50 000 €	400,0%
6553	SERVICE D'INCENDIE	450 000 €	485 000 €	7,8%
6556	INDEMNITES DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS	600 €	600 €	0,0%
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	237 249 €	232 455 €	-2,0%
657361	CAISSE DES ECOLES	516 000 €	520 000 €	0,8%
657362	CCAS	785 737 €	775 989 €	-1,2%
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	555 902 €	661 874 €	19,1%
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	168 900 €	168 000 €	-0,5%

On peut préciser à propos de ce chapitre que :

- Le montant des créances admises en non-valeur a été augmenté 50 000 € (10 000 € au B.P. 2013 et 10 000 € au B.P. 2012)
- L'augmentation des crédits versés au titre des subventions aux associations est ponctuelle. En effet, du fait d'un changement des modalités d'attribution des subventions à l'office central de la coopération à l'école (O.C.C.E.), il lui sera versé, cette année, à la fois le solde 2013 et 100% de la subvention 2014 afin de répartir en 2015 sur une subvention versée en une seule fois et non plus sous forme d'un acompte et d'un solde « à cheval » sur les calendriers civils et scolaires. Le surplus s'élève à 56 000 euros.

1.1.5. Chapitre 66 – Charges financières

1 016 525 € (1 420 600 € en 2013 soit - 28,5%)

Le cabinet « Finance Active », qui accompagne la Ville dans la gestion de sa dette, tient la Ville informée en temps réel des opportunités bancaires à saisir. Il prévoit que les intérêts des emprunts pour l'année 2014 s'élèveront à 1 036 714,79 € (1 123 100,22 € en 2013). L'emprunt structuré entré en phase variable au 1^{er} janvier 2013 a vu son taux fixé à 13,71% au 1^{er} janvier 2014 (14,47% en 2013) soit 352 000 euros d'intérêts. Il représente 12,3% du capital restant dû.

Pour rappel, une assignation devant le tribunal de grande instance de Nanterre a été déposée par huissier auprès de la société DEXIA CREDIT LOCAL le 16 avril 2013. A la suite de quoi le tribunal a proposé la mise en place d'une procédure de médiation judiciaire reçue le 25 novembre en Mairie. Monsieur le Maire a accepté cette proposition. L'objectif de cette année est de mettre tout en œuvre – au contentieux, par règlement amiable, ou avec l'aide du fonds de soutien aux collectivités – pour sortir de cet emprunt.

1.1.6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

1 088 000 € (1 177 505 € en 2013 soit - 7,6%).

Ce chapitre, en légère baisse, est composé principalement des reversements de recettes au délégataire Q-Park. La hausse des dépenses est donc compensée par une hausse identique des ressources.

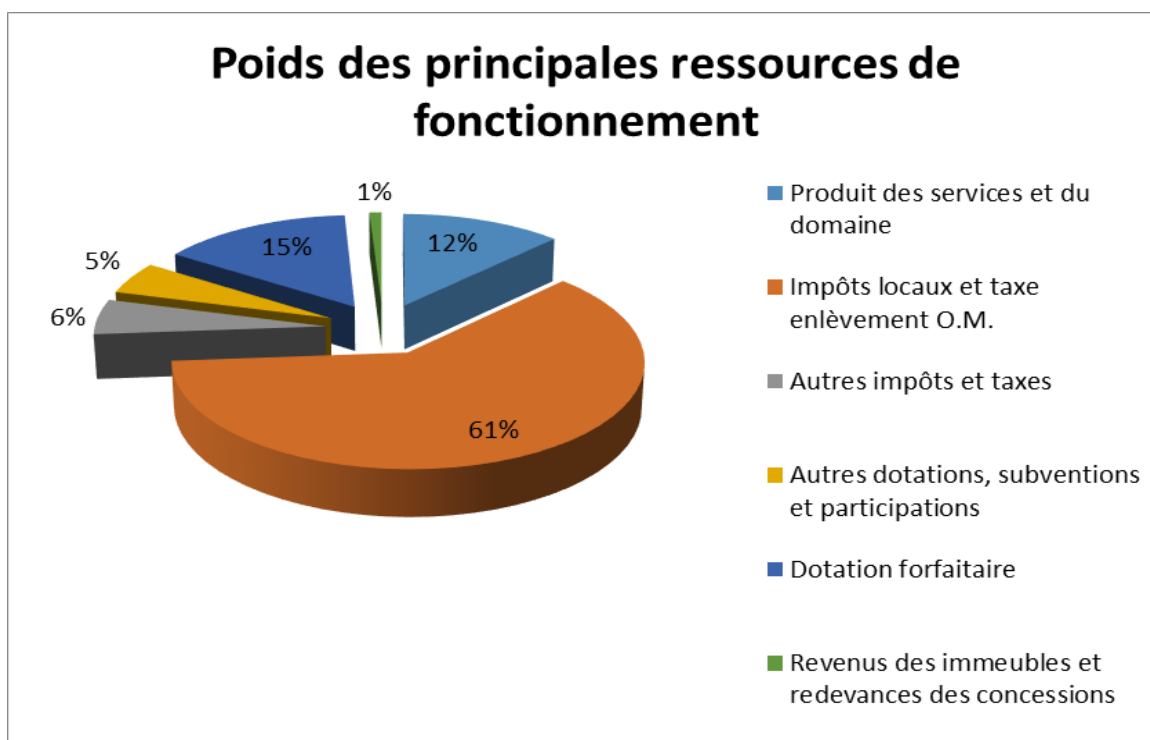
La baisse des dépenses est liée à une charge exceptionnelle en 2013 pour une facture de 72 000 euros due à la SOGERES et qu'on ne retrouve donc plus en 2014.

1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement, d'un montant total de 39 968 385 €, sont ventilées ainsi :

Opérations réelles		BP 2013	BP 2014	Evolution (%)
13	ATTENUATION DE CHARGES	170 000 €	170 000 €	0,00%
70	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	4 649 974 €	5 004 540 €	7,63%
73	DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	26 335 852 €	26 508 278 €	0,65%
	Dont impôts locaux	22 684 232 €	22 538 178 €	-0,6%
	Dont taxe enlèvement O.M.	1 661 520 €	1 680 000 €	1,11%
	Dont Autres impôts et taxes	390 000 €	390 000 €	0,00%
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	1 600 000 €	1 900 000 €	18,75%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 355 503 €	7 896 367 €	-5,50%
	Dont dotations forfaitaires	6 232 951 €	5 875 000 €	-5,74%
	Dont compensations Taxes habitation et foncières	407 956 €	384 193 €	-5,82%
	Dont participation C.A.F.	1 570 000 €	1 450 000 €	-7,64%
	Dont divers	144 596 €	187 174 €	29,45%

75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	404 400 €	371 000 €	-8,26%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 900 €	18 200 €	83,84%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	275 000 €	0 €	-100,00%
Total		40 200 629 €	39 968 385 €	-0,58%



1.2.1. L'imposition locale

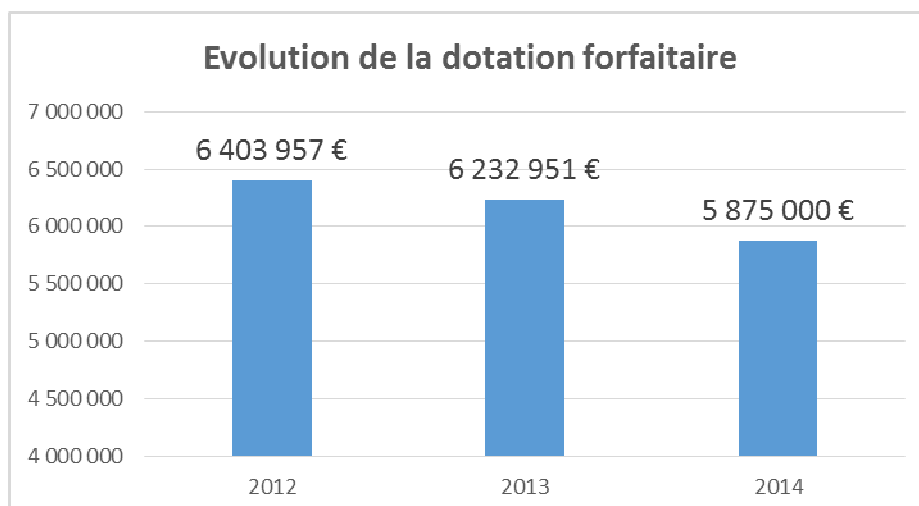
22 538 178 € (22 684 232 € en 2013 soit - 0,6%).

Comme cela a été annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, les taux d'imposition ne seront pas revus cette année. L'inscription budgétaire, qui apparaît en baisse résulte de :

- L'application de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives fixée à 0,9% en loi de Finances, avec des taux constants.
- La prise en considération de l'impact de la réforme de la cotisation foncière des entreprises qui diminuera les ressources de la ville à hauteur de 250 000 euros maximum.

1.2.2. La Dotation Globale de Fonctionnement

5 875 000 € (6 232 951 € en 2013 soit - 5,7%).



En 2014 comme en 2015, l'enveloppe normée sera en baisse de 1,5 milliards d'euros dont 588 millions à la charge des communes. La contribution qui en résultera sera fonction, pour chaque collectivité, de ses recettes de fonctionnement. Elle sera prélevée au sein de la part forfaitaire de la DGF et devrait être égale à 0.75% des recettes réelles de fonctionnement (du budget principal) minorées du chapitre 014, soit environ 268 000€ pour Saint-Mandé.

A cette baisse, il conviendra d'ajouter la diminution du complément de garantie du fait de l'écrêtement que décidera le CFL (comité des finances locales) en février afin de compenser :

- D'une part, l'augmentation contrainte de la DGF du fait de la hausse du coût de l'intercommunalité (+100M€)
- Et d'autre part, de la hausse de la population (+34M€).

Ces éléments expliquent la nouvelle baisse de D.G.F. en 2014.

1.2.3. Les redevances

5 004 540 € (4 649 974 € en 2012 soit + 7,6%)

Ce chapitre concerne les prestations et services facturés par la Ville.

On constate des hausses de recettes dans les secteurs suivants :

- Sur le stationnement : les nouveaux moyens de paiement mis à disposition des usagers (CB, SMS) facilitent le recouvrement des recettes de stationnement (+ 165 000 euros de B.P. à B.P.)
- La famille : la hausse de la fréquentation de la restauration scolaire, des centres de loisirs et l'augmentation des heures facturées en crèche permettent l'inscription de recettes supplémentaires par rapport à 2012. L'estimation demeure toutefois prudente (+ 187 000 euros de B.P. à B.P.)

1.2.4. La taxe additionnelle aux droits de mutations.

1 900 000 € (1 600 000 € en 2013 soit + 18,8%).

Il a été présenté lors du D.O.B. une prévision à hauteur de 1 800 000 euros. Toutefois, les derniers titres de recettes en provenance du Trésor public ont enregistré un nouveau produit d'environ 100 000 euros. La prévision a donc été augmentée d'autant. Pour information, le réalisé 2013 s'élève à 2 206 000 euros.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Les dépenses

Les dépenses d'investissement, d'un montant total de 5 134 396.00 €, sont ventilées ainsi :

Opérations réelles		BP 2013	BP 2014	Evolution (%)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0 €	0 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 353 144 €	1 370 008 €	1,25%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	235 310 €	275 166 €	16,94%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 176 000 €	719 510 €	-38,82%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 481 889 €	833 392 €	-43,76%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 458 340 €	1 936 320 €	-21,23%
Total		6 704 683 €	5 134 396 €	-23,42%

2.1.1. Les immobilisations incorporelles : 275 166,00 €

Ce chapitre contient les indispensables mises à jour des logiciels métiers ainsi que quelques études.

- ✓ Frais d'étude zone d'activité I.G.N. : 10 000 €.
- ✓ étude pointe P. Bert : 20 000 €.
- ✓ Audit énergétique Centre sportif R. Vergne : 5 000 €
- ✓ Etude de voirie rue Mongenot : 15 000 €.

- ✓ Formation et logiciel services techniques de conception et dessin assistés par ordinateur : 40 600 €.
- ✓ Evolution logiciel et site internet Médiathèque : 35 900 €.

2.1.2. Les subventions d'équipement versées : 719 510,00 €

Ces dépenses concernent principalement le versement de surcharges foncières afin de développer le logement social sur le territoire communal.

Les projets sont situés aux adresses suivantes :

- 55-57 Mouchotte par Sophilogis (100 000 euros)
- 55-57 Mouchotte par la Maison de Retraite Intercommunale, versement d'un acompte de 60% (540 000 €)
- 67 avenue Sainte Marie par la Société foncière Habitat et Humanisme : versement de la subvention (55 000 €)

2.1.3. Les immobilisations corporelles : 833 392 € (chapitre 21)

Principaux investissements prévus.

Voirie.

- ✓ Remplacement de containers à ordures ménagères : 33 000 €

Garage.

- ✓ Remplacement d'un master benne et d'un véhicule P.M. : 52 000 €

Espaces Verts.

- ✓ Matériel de nettoyage, renouvellement des bacs et jardinières : 38 050 €

Renouvellement de mobiliers.

- ✓ Dans le cadre de l'achat et de renouvellement récurrent de mobilier, l'inscription 2014 s'élève à 243 000 € pour 313 000 € au B.P. 2013.

Informatique.

- ✓ Renouvellement et achat de matériels informatiques, téléphoniques, mise à jour des matériels serveurs et de stockage : 276 000 euros.

2.1.4. Les immobilisations en cours : 1 936 320 € (chapitre 23)

Principaux investissements prévus.

Travaux tous bâtiments :

- Travaux d'accessibilité aux PMR, suite résultats diagnostic 2013 : 40 000 €
- Mise en conformité des ascenseurs (obligation 2018) pose « d'anti-dérive » : 30 000 €

Des travaux au sein de l'Hôtel de Ville :

- Réhabilitation du service état civil (peinture, sols et menuiseries extérieures) : 74 000 €
- Réfection des réseaux de distribution de chauffage au 3ème étage : 100 000 €

Église Notre Dame

- Remaniement de la toiture (pans latéraux très dégradés) : 25 000 €

Dépôt voirie rue des Vallées

- Ravalement du bâtiment principal (cour intérieure) : 16 000 €

Dans le domaine des bâtiments communaux

Résidence 46 rue Robert André Vivien (Edmond Michelet)

- Ravalement du bâtiment et réfection de la toiture : 65 000 euros.

Centre sportif R. Vergne

- Réfection étanchéité toiture terrasse y compris isolation thermique au-dessus du grand bassin : 50 000 €

Gymnase A. Benzoni

- Reprise de l'étanchéité de la cour anglaise (infiltrations au droit des gradins) : 45 000 €
- Réfection des vestiaires hommes niveau -3 (2ème tranche) : 79 000 € avec création d'un sanitaire accessible aux PMR.

Salle omnisports

- Remise en peinture du dojo 2, suite aux travaux réalisés en 2013 : 8 000 €
- Remaniement du désenfumage : 45 000 €

Des travaux dans les écoles :

Ecole élémentaire Charles Digeon

- Réfection de la cour de l'école maternelle : 116 000 euros.
- Remplacement du châssis vitré, escalier vert central (dernière tranche) : 20 000 €

École maternelle P. Bert

- Remise en peinture de la salle des maîtres et de classes défraîchies (1ère tranche) : 14 000 €

École élémentaire P. Bert

- Remplacement de faux plafonds et des éclairages dans 3 classes du 2ème étage côté n° 5 : 20 000 €

Domaine de l'animation et de la culture :

Conservatoire Robert Lamoureux

- Poursuite de la mise aux normes et démarches d'économie d'énergie avec la rénovation du système d'éclairage de la scène de l'auditorium : 4 700 euros.
- Remise en peinture des murs des cages d'escaliers : 13 000 €

Les Marronniers

- Remaniement de la toiture : 14 000 €

Dans le domaine des espaces publics de la Ville

- Remplacement d'une centaine de jardinières sur barrières extérieures : 25 000 euros.
- Remplacement du véhicule utilitaire des espaces verts : 27 000 euros.
- Cimetière – réfection d'une allée et restauration des chapelles : 34 000 euros.
- Réfection du pavage sur le terre-plein sud Gallieni (côté RN 34) : 68 000 €
- Réfection de la chaussée de rue du Lac : 65 000 €
- Grosses réparations de voirie suite dégradations ou gel : 185 000 €
- Mise en valeur entrée du parking place Ch. Digeon, côté les Marronniers : 40 000 €
- 4 bornes arrêt minutes Val de Gaulle : 80 000 € soit 8 nouvelles places arrêts minutes
- Des travaux de rénovation de l'éclairage public et signalisation
 - rénovation carrefour Foch/Gambetta : 46 800 €
 - remplacement de 10 candélabres vétustes : 37 200 €

- remplacement d'un mât EP terre plein sud Gallieni : 8 700 €
- remplacement de 6 lanternes rue Mongenot : 11 520 €
- remplacement de 15 lanternes rue de l'Alouette : 26 700 €

2.2. Les recettes

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 5 134 396.00 €, sont ventilées ainsi :

Opérations réelles	BP 2013	BP 2014	Evolution (%)
16 Emprunts et dettes assimilées	819 179 €	278 822 €	-65,96%
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 104 184 €	2 957 934 €	-4,71%
13 Subventions d'investissement reçues	328 000 €	264 153 €	-19,47%
Opérations d'ordre			
021 Virement de la section de fonctionnement	672 169 €	315 948 €	-53,00%
040 Dotations aux amortissements	1 781 151 €	1 317 539 €	-26,03%
TOTAL	6 704 683 €	5 134 396 €	-23,42%

2.2.1. Les dotations, fonds divers et réserves.

Ces recettes sont essentiellement constituées par le versement du FCTVA (462 000 €) et les versements pour dépassement du plafond local de densité (2 466 000 €).

2.2.2. Les emprunts et dettes assimilées : 278 822 €

La commune est parvenue à ne pas emprunter au cours des trois exercices précédents. Cette année encore, tout a été mis en œuvre pour minimiser le recours à l'emprunt. A l'appui des reports de l'exercice 2013 sur 2014, la commune ne devrait pas avoir à contracter d'emprunt. Si tel était le cas, la dette par habitant s'élèverait à 839 euros fin 2014 pour 899 € au 31 décembre 2013.

2.2.3. Subventions d'investissement reçues : 264 153 €

Il s'agit principalement du produit des amendes de police qui rapportera, en 2014, 220 000 euros. Les sommes allouées doivent être utilisées soit au financement des opérations concernant les transports en commun (aménagement et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, aménagements de voirie...), soit à des opérations relevant de la circulation routière (plans de circulation, parcs de stationnement, signalisation, aménagements et travaux concourant à la sécurité routière...).

Voilà les quelques éléments que je pouvais vous apporter pour ce qui concerne la présentation du Budget primitif 2014 pour la Ville. Je suis à votre disposition pour toute question, sachant qu'un certain nombre de questions ont été posées en Commission des finances, et que malheureusement tous les Conseillers d'opposition n'étaient pas présents quand ces questions ont été posées. Je suis néanmoins prêt à y répondre.

M. le Maire : Je vais donc demander à la salle si elle a des questions. Il y a Madame Touati, Madame Pallière et Madame Arthur.

Mme TOUATI : Monsieur Medina, je faisais partie des Conseillers d'opposition présents à votre Commission. Je vais commencer par une question. Je n'ai pas dû faire attention la dernière fois.

En page 16, 6574, « Subvention fonctionnement associations personnes privées » pour un montant de 691 874 euros, c'est purement informatif. Cela correspond à quoi ?

M. MEDINA : Ce sont les versements aux associations, notamment aux associations sportives, mais aussi à l'office de coopération, l'OCCE, pour lequel un montant plus important que les années précédentes a été inscrit, du fait que nous versons à la fois un solde 2013 et la subvention 2014.

Mme TOUATI : D'accord. Ce sont donc toutes les associations sportives.

M. MEDINA : Ce sont notamment les associations sportives, mais également la crèche Les Petits Castors. Les plus importantes sont la crèche Les Petits Castors et les associations sportives. Et le reste, ce sont des montants beaucoup plus marginaux.

Mme TOUATI : Merci, j'avais oublié ce point. Je passe à mes observations.

La première, celle que je répète assez régulièrement et dont j'ai pu expérimenter le bien-fondé lors de la réunion que l'on a tenue mardi dernier, porte sur le poste « Energie-électricité ». On va donc passer à 995 660 euros, et je me demande quand, dans cette commune, on va commencer à envisager sérieusement d'investir dans l'isolation des bâtiments. Je répète, mais je crois qu'il faut le répéter comme pour le logement social, que dans le centre culturel au troisième étage, on chauffe l'extérieur pour avoir froid à l'intérieur.

Je sais que ce sont de gros travaux. Je ne pense pas que ces travaux rapporteront des finances à la commune, mais cela arrêterait l'hémorragie. Il n'y a aucune raison, objectivement, qu'en 2015 ou en 2016 ce poste baisse, quelle que soit la température. Printemps frais ou chaud ou ce que vous voulez, il n'y a absolument aucune raison logique. Je me pose une question, surtout par rapport à des investissements qui sont envisagés au stade d'études, comme pour la création de ce centre d'activité à côté de la piscine rue du Commandant Mouchotte. C'est une de mes premières observations.

Tous les budgets sont quasiment en baisse. Certes, il y a un problème au niveau des recettes, je l'ai bien noté. Mais je pense que c'est un peu comme partout et qu'il faut établir des critères. J'ai bien noté que dans le poste « Fêtes et cérémonies », il y avait une baisse. Mais peut-être que cette baisse aurait pu être plus importante, et par exemple que l'on ne baisse pas la subvention du CCAS. Et ne pas baisser, en plus pour des sommes minimales par rapport au budget mais importantes pour ces services, tout ce qui relevait de la culture, des musiques actuelles. Je trouve que les critères qui ont été appliqués sont assez décevants.

D'autre part, sur les investissements, effectivement il y a des travaux dans les écoles et des frais d'études. Mais encore une fois, je pense que la priorité est de limiter nos dépenses d'énergie avant toute autre chose.

Est-ce que j'ai un trou de mémoire ou non ? Les Commissions groupées, c'est un peu fouillis, mais il me semble qu'à celle où l'on a abordé les problèmes de l'aménagement de la ville – la Commission de Madame Crocheton – on a parlé à un moment, ou j'ai rêvé, d'études sur Bérulle. Il me semble que l'on en a parlé à la dernière Commission. J'aimerais bien des précisions parce déjà au moment de la Commission Finances, cela m'avait frappé que l'on n'en reparle plus. Ce sont mes observations. On ne hiérarchise pas les priorités, on ne fait pas un investissement qui s'impose.

Un dernier point concerne les emprunts toxiques. Vous avez opté, je crois, pour une médiation récemment proposée par le Président du Tribunal. Dans le cadre de cette médiation, si l'on sort de l'emprunt pour en contracter un autre à un taux normal – pénalité qui est considérable, mais je ne sais plus à combien elle s'élève – est-ce que cette pénalité rentre dans le champ de discussion de la médiation ? Je suppose que le cabinet Fidal l'a envisagé. C'est pour notre information. C'est quand même une piste. C'est ce qui nous coince, le fait que l'on ne puisse pas sortir de l'emprunt sans payer une pénalité exorbitante et aller contracter ailleurs. C'est peut-être une solution.

Et derrière, j'ai une petite observation un peu politique. Certes, les dotations de l'Etat vers la Ville baissent. Si l'on perçoit un peu au titre des emprunts toxiques, ces sommes nous seront données par l'Etat, avec ce fameux fonds qui a été créé. Même si ce sont quelques miettes, cela réduira toujours l'addition.

Voilà à la fois mes observations et des questions, surtout sur l'emprunt toxique.

M. le Maire : Monsieur Medina, voulez-vous répondre ?

M. MEDINA : Je préférerais répondre à chacun dans l'ordre. Je me permets de répondre tout de suite à Madame Touati.

D'abord pour le poste « Energie-électricité », il faut savoir que le budget 2014 a été conçu de façon pessimiste puisque nous nous sommes fondés sur les dépenses réelles de 2013, qui a été une année, en termes climatiques, assez difficile. Sur 2014, le budget est assez pessimiste, prudent en tout cas, mais nous espérons ne pas retrouver le même montant qu'en 2013.

Pour ce qui concerne l'isolation des bâtiments, c'est un projet à long terme. Ce ne sera fait ni en un an, ni en deux ans, ni en trois ans. Cela a démarré.

En ce qui concerne le poste « Fêtes et cérémonies », il y a effectivement une baisse sur 2014 de l'ordre de 40 000 euros. Les années précédentes aussi, le poste avait été en baisse. Il est en baisse régulière depuis plusieurs années. Il y a quelques années, on était plutôt aux alentours de 350 000 ou 400 000 euros sur ce poste. Donc, on l'a quasiment réduit de moitié.

Par rapport au CCAS, le montant correspond à ce qu'a demandé le CCAS qui établit son budget. La Ville verse une subvention qui correspond très exactement à la demande du CCAS.

Pour ce qui concerne l'emprunt toxique, la pénalité est évidemment le nœud du problème. S'il n'y avait pas de pénalité, nous serions sortis depuis longtemps de l'emprunt toxique. Le problème, c'est la pénalité. Soit l'emprunt toxique continuera à courir et il est prévu que l'Etat mette en place un mécanisme permettant aux communes de récupérer une partie des intérêts que nous avons à payer, soit nous mettrons fin à l'emprunt. Et à ce moment-là, l'Etat versera un montant compensatoire par rapport à la pénalité qui aura été payée à l'établissement, en l'occurrence DEXIA qui a changé de nom. C'est bien le nœud du problème.

Le montant des intérêts relatifs à cet emprunt toxique a un petit peu baissé par rapport à l'an dernier, du fait que le franc suisse n'était, l'an dernier à la même époque, qu'à 1,20, et qu'il est à 1,2350 actuellement. Cette petite baisse du franc suisse permet de réduire un petit peu le taux d'intérêt, mais c'est un taux d'intérêt qui reste quand même très élevé, anormalement élevé en tout cas par rapport au marché.

M. le Maire : Madame Pallière intervient maintenant.

Mme PALLIERE : En ce qui concerne la section de fonctionnement, d'abord une petite remarque par rapport à notre absence à la Commission Finances, et plusieurs choses autres que Finances. Nous l'avons écrit, nous avons été prévenus tardivement, après les autres Conseillers, et nous n'étions pas libres ce soir-là. C'est pour cela que nous ne sommes pas venus.

Le budget de fonctionnement qui nous a été présenté avec un excédent théorique de fonctionnement de 300 000 euros, n'est pas cohérent, pas crédible et finalement inquiétant.

Dans les dépenses, les charges financières, page 16 et compte 66, sont en 2013 de 1 420 000 euros, et au budget 2014 de 1 016 000 euros. Une explication est nécessaire pour cette réduction de 400 000 euros qui ne peut se justifier que par la diminution de l'endettement et la légère amélioration du taux de change euro/franc suisse.

Deuxièmement, la dotation pour amortissement, page 16 et compte 6811, évolue de 1 780 000 euros en 2013, à 1 317 000 euros en 2014, soit une baisse de 464 000 euros. On pense que des bâtiments ont été amortis et on voulait savoir lesquels.

En trois, concernant les frais de personnels, ce budget ne semble pas reprendre les hypothèses du DOB et minore sans explications les frais de personnels. On voulait savoir où sont exactement les économies.

En quatre, page 16 et compte 6541, on a seulement prévu 50 000 euros en non-valeurs alors que l'on sait que 700 000 euros sont en cause. Ce chiffre est à l'évidence minoré. Au dernier Conseil municipal, Monsieur Medina avait dit qu'une transaction devait aboutir avec le plus gros débiteur qui réglerait 50 000 euros pour solder sa dette de 300 000 euros. Dans ce cas, il faudrait mettre 250 000 euros en non-valeur, si cette transaction est toujours d'actualité.

En cinq, c'est l'histoire de l'énergie, gaz et électricité. Madame Touati en a parlé. On est sur la même remarque.

Six, autres frais divers, page 15 et compte 6188, c'est invérifiable parce que c'est un fourre-tout. Il passe de 58 000 euros à 110 000 euros. On voulait savoir ce qui augmente, et si c'est cela qui compense le compte « Fêtes et cérémonies ».

Page 15, « Publications », compte 6237, ce sont 114 000 euros dans le budget 2013 et 144 000 euros en 2014. Dans « Catalogues et imprimés », il y a une baisse de 27 000 euros. Est-ce que c'est un transfert ?

Ensuite, dans les dépenses imprévues, à la différence des années précédentes, rien n'est inscrit dans ce sujet. Il n'y a pas de dépenses imprévues, c'est du jamais vu. La ville ne dispose d'aucune marge de manœuvre, d'autant plus que l'excédent de fonctionnement est dérisoire.

Les frais d'avocats, nous en avons parlé l'an dernier. Notons qu'aux frais soi-disant modérés appelés en 2013 pour l'affaire DEXIA – l'emprunt toxique – s'ajoutent 16 000 euros en 2014. Nous avons dénoncé la faiblesse de ces honoraires prévus. Ce n'est donc pas une surprise.

Dans les recettes de fonctionnement, les droits de mutation, contrairement à ce qui avait été envisagé au DOB, sont fixés à 1 900 000 euros. Le chiffre 2013 de 2 200 000 euros était-il le reflet de l'opération de promotion avenue du Général-de-Gaulle ? Le programme "Commandant Mouchotte" semble quasi bloqué. Donc, est-ce qu'il faut compter sur ces recettes cette année ?

Nous constatons la baisse des recettes de l'Etat et nous en sommes nous aussi très ennuyés, c'est le moins que l'on puisse dire.

La redevance périscolaire, qui est en augmentation, comprend-elle la facturation des rythmes scolaires aux familles et pour combien ?

Ensuite, concernant la redevance des concessionnaires, page 18 et compte 7067, pourquoi ces recettes baissent-elles de 30 000 euros ? On n'a pas trouvé d'explications.

On rappelle aussi, en ce qui concerne la Contribution Foncière des Entreprises, qu'on avait demandé le détail et qu'on l'attend toujours.

En ce qui concerne les investissements, pour les dépenses « Aménagement de terrains », page 20 et compte 2312, on note une augmentation de 53 000 euros à 135 000 euros à ce poste. Est-ce que c'est la refonte du jardin David-Néel ? Est-ce qu'il y a un devis ou un marché à ce sujet ?

Pour les recettes d'investissement, le versement pour dépassement du PLD, page 22 et compte 2824, 2 422 000 euros ont été inscrits en 2013 et 2 465 000 euros en 2014, soit près de 5 millions d'euros en tout. Quelles sommes ont vraiment été versées en 2013 ? Et compte-tenu du blocage apparent des travaux, c'est l'équilibre de la trésorerie de la Ville qui est en cause. Est-ce qu'il sera nécessaire de faire appel à une ligne de trésorerie si toutefois on ne touche pas ce PLD ?

En conclusion, nous trouvons que l'excédent de fonctionnement est précaire, que le budget ne dégager pas de priorités, qu'il n'y a pas d'autofinancement, pas de choix majeurs de réduction de dépenses, des investissements qui ne préparent pas l'avenir et une trésorerie menacée.

C'est une explication de vote, c'est pour cela que nous voterons contre ce budget.

Et nous avons posé des questions lors du DOB, on n'a pas encore de réponses.

M. le Maire : Simplement un petit mot concernant la problématique de l'organisation des Commissions préparatoires que vous avez soulevée. Comme je le faisais quand vous étiez Adjointe au Maire, j'ai toujours demandé aux Adjoints au Maire de fixer leurs dates de Commissions. Cela s'est passé le 10 janvier, parce que j'ai souhaité que cela soit fait le plus tôt possible.

Les Adjoints ont bien répondu, mais il y a eu un dysfonctionnement des services de la Direction Générale des Services que je regrette, et sur lequel j'ai demandé d'ailleurs – car ce n'est pas la première fois – une enquête interne. Effectivement, les 21 élus n'ont pas reçu le document qui a tourné entre les Adjoints. Et c'est là que l'erreur s'est faite. Il y a d'ailleurs eu un mot d'excuse du Secrétaire général le 29 janvier qui a été, après votre mail du 3 février Madame, renouvelé le 5 février.

Ceci dit, c'est Madame Sevestre, ici présente, Conseillère municipale, qui a attiré la première l'attention sur l'erreur d'adressage qui a été faite. Cela avait été immédiatement rectifié le 28, dès que Madame Sevestre nous en a fait part. Ensuite, Monsieur Maherou s'est manifesté. Naturellement, nous l'avons corrigée immédiatement.

J'en suis navré, mais j'ai demandé à Monsieur le Directeur général des Services, compte-tenu de la période, d'être attentif à ce qu'il s'est passé, et lui ai demandé une enquête interne de façon à ce que l'on sache pourquoi il y a eu ce dysfonctionnement.

Maintenant, sur le nombre de jours durant lesquels l'ensemble des élus l'ont eu à travailler, sur le budget par exemple, qu'il y a eu pour ce Conseil de février 2014, la moyenne de jours d'envoi a été de cinq, et cela a permis comme dans les autres, en 2012 et en 2013, le même jour d'envoi de quatre ou cinq. Pour le Conseil du 25 septembre 2012, ce sont trois jours. Il y a eu pire encore. Aux commissions du 18 décembre 2012, cela a été de quatre jours.

Il y a toujours naturellement à améliorer, mais pour ce Conseil, nous avons eu une moyenne de quatre plus les deux jours de week-end. D'ailleurs, vous avez posé d'excellentes questions en Commission des Finances, ce qui prouve que vous avez eu largement le temps de parcourir, fouiller et analyser ce budget. Vous venez d'en faire une nouvelle démonstration.

M. MEDINA : Je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions posées par Madame Pallière.

En ce qui concerne les charges financières, il y a un premier point qui est la baisse du capital restant dû de l'encours d'emprunt de la commune, qui explique partiellement cette baisse des charges financières.

Mais il y a également un point tout à fait particulier. Sur l'exercice 2012, les intérêts courus non échus avaient été sous-évalués. Donc en 2013, dans le budget et dans la réalité, il a fallu rattraper ce montant. L'année 2013 a vu une surcharge d'intérêts pour rattraper les intérêts courus non échus qui avaient été sous-évalués en 2012. Donc il y a une baisse de l'ordre de 400 000 euros, mais qui est un peu en trompe-l'œil. Si l'on fait abstraction de l'incidence de ces intérêts courus non échus, la baisse réelle des intérêts est de l'ordre de 50 000 ou 60 000 euros. Voilà l'explication concernant la baisse des charges financières.

Le deuxième point concernait, sauf erreur de ma part, la dotation aux amortissements. En fait, cette diminution de la dotation aux amortissements concerne l'amortissement des surcharges foncières. En effet, jusqu'à présent, les surcharges foncières étaient amorties sur trois ans. Les textes permettent aux communes d'étaler sur cinq ans les subventions pour surcharge foncière versées aux personnes de droit privé et sur quinze ans les surcharges foncières versées aux personnes de droit public.

Conformément aux textes, nous avons remis ces dotations aux amortissements dans la perspective qui nous était autorisée. Elles étaient en quelque sorte trop importantes par le passé, et elles sont maintenant normales et conformes aux textes. D'une façon générale, c'est comme si une entreprise amortissait sur trois ans des immeubles ou des travaux immobiliers. Le Fisc ne l'accepterait pas, et pour l'entreprise ce serait tout à fait anormal. C'est ce que nous avons voulu rectifier au niveau de la commune.

Concernant les non-valeurs, je suis un peu étonné par votre remarque. Comme je le disais dans ma présentation, jusqu'à présent, les inscriptions en non-valeur étaient faibles. Et cette année, nous avons voulu faire un effort à la fois de réalisme et de transparence, et nous avons inscrit un montant de 50 000 euros qui me paraît tout à fait adapté. Il est vrai qu'il y a une affaire dont vous êtes bien au courant, qui représente pour la commune un montant total de 250 000 euros. Nous avons décidé d'étaler cette inscription en non-valeur sur dix ans, ce qui me paraît raisonnable compte-tenu de son montant.

Je rappelle qu'en 2011 ou 2012 – je n'ai plus exactement la date en tête – nous avons inscrit ces 250 000 euros en recettes, et qu'à ce moment-là, sachant qu'il s'agissait d'une recette tout à fait incertaine comme nous le constatons aujourd'hui, il aurait fallu en même temps provisionner ce montant, et donc ne pas l'inscrire d'une façon un peu artificielle en recettes.

Si l'on remonte aux années précédentes, en 2008 on avait 1 000 euros inscrits en non-valeurs. On est passé dans les années 2010 et 2011 à 10 000 euros, l'an dernier à 25 000 euros, et cette année à 50 000 euros. Encore une fois, le montant me paraît tout à fait raisonnable.

M. le Maire : Monsieur Medina, sur ce sujet, je rappelle qu'en 2008, nous avons ensemble – d'ailleurs, Monsieur Montagnon était Adjoint chargé des finances – poussé un cri de colère, même en page 1 du bulletin municipal, puisque 800 000 euros n'étaient pas payés, et que la plupart de ces inscriptions venaient au départ de Saint-Mandéens qui usaient et qui utilisaient les services de la Ville – ce qui est tout à fait légitime – mais qui ne payaient pas ou très en retard leurs factures.

Nous avons cette histoire d'urbanisme qui coûte environ la somme que vous avez indiquée, et nous avons inscrit le capital et après les intérêts, en pensant que l'on allait gagner le procès. En fait, on aurait peut-être dû ne garder que le capital et attendre avec bonheur que la justice nous donne raison.

Nous allons étaler cette sortie et nous espérons avoir les 50 000 euros que la justice a proposés. Et naturellement, un volet de facturation est en cours en permanence. Ce sont ces 350 000 euros à peu près

sur lesquels nos services et le Trésorier Payeur Général de la Ville font un certain nombre de démarches de rappel. Ils s'amenuisent au fur et à mesure, et finalement, quand nous passons véritablement les non-valeurs, on est sur 10 000 à 15 000 euros.

C'est un travail de fond mais il se renouvelle chaque année, puisque hélas, soit nos concitoyens, nos Saint-Mandéens, oublient de payer leurs factures, soit ils ont des soucis passagers, ou hélas importants, à cause de la crise. Tout cela s'étudie, se regarde. Il y a la Caisse des Ecoles et aussi le CCAS. Cela ne répond pas à tout, mais des relances sont faites régulièrement, et puis il y a le travail fait avec le TPG que nous avons d'ailleurs mis en œuvre sur ce sujet.

Voilà ce que je voulais ajouter, Monsieur Medina, sur votre intervention concernant les irrécouvrables.

M. MEDINA : En ce qui concerne les publications, il faut agréger les postes 6236 et 6237. Quand on fait la sommation des deux postes, on retombe sur un même niveau par rapport à 2013.

Ensuite, il y avait les dépenses imprévues. On peut rappeler que les années précédentes, en 2008 et 2009, il n'y avait pas de dépenses imprévues inscrites au budget. Il y en a eu en 2010 et 2011, mais ces montants provisionnés de 168 000 euros en 2010 et de 649 000 euros en 2011, ont été rendus possibles du fait qu'il n'y avait pas de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Sur 2012, un montant de dépenses imprévues a été inscrit seulement en fin d'année, au Conseil municipal de décembre, pour 727 000 euros. En 2013 également, il n'y avait aucune inscription au budget primitif de la commune, et l'inscription a été faite en cours d'année.

Pour récapituler, il n'y a jamais eu réellement d'inscription de dépenses imprévues au budget de la commune. D'ailleurs, on voit mal comment une commune pourrait estimer ce montant des dépenses imprévues. Ce qui est important est de présenter un budget réaliste. Je crois que je l'ai démontré lors de ma présentation sur un certain nombre de points. Réaliste veut dire ni trop pessimiste ni trop optimiste. Et cela me semble l'essentiel au niveau de ce budget.

Concernant les frais d'avocats, vous avez dit que ces frais vous paraissaient peu importants par rapport à la réalité. Nous verrons sur 2014. Les frais d'avocat, c'est souvent un bon investissement et notamment pour l'emprunt toxique. Je souhaite payer, même 50 000 euros d'avocats, si nous arrivons à sortir par la grande porte de cet emprunt toxique.

Pour ce qui concerne les droits de mutation, je crois que nous avons donné largement l'explication. Sur 2013, il n'y a pas eu d'opérations exceptionnelles relatives aux droits de mutation. Ils n'ont pas été artificiellement gonflés. Et si l'on considère les droits de mutation perçus les années précédentes, en 2010 la commune avait perçu 2 424 000 euros, en 2011 2 321 000 euros, en 2012 – cela a été l'année de crise – 1 829 000 euros, et en 2013 nous sommes remontés à 2 206 000 euros. Au vu de ces quatre dernières années, un montant de 1,9 million me paraît tout à fait réaliste.

Concernant les impôts locaux, donc pour ce qui concerne la Cotisation Foncière des Entreprises, en début d'année nous avons appris que l'Etat avait réformé les tranches relatives à cette Cotisation Foncière, ce qui impacte les recettes de la commune à hauteur de 250 000 euros. Actuellement nous avons demandé aux services de l'Etat une estimation plus fine, et nous avons eu une réponse aujourd'hui des services de l'Etat nous disant que pour l'instant ils étaient dans l'incapacité de nous donner davantage d'éléments sur les incidences de cette modification.

Pour ce qui concerne les redevances aux concessionnaires, la baisse de 30 000 euros à partir de 2014 est relative au marché SOGERES, la SOGERES ne remboursant plus l'eau et l'électricité, d'où une baisse de 30 000 euros par rapport au budget précédent.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, je crois que la question portait sur la réfection de la cour de l'école maternelle Charles Digeon prévue pour 116 000 euros, et également sur le PLD qui a été inscrit pour 2 422 000 euros en 2013. Vous savez qu'en 2013 la commune n'a pas perçu ce montant. Il est par contre prévu qu'il soit perçu en 2014, et les services de l'Etat nous l'ont confirmé. Ce montant est relatif au programme de la rue du Commandant Mouchotte et son inscription au budget 2014 est tout à fait normale.

Si vous me dites que j'ai oublié tel ou tel poste, je suis prêt à vous répondre.

J'ajoute une question qui n'a pas été posée, mais lors de débats précédents le problème avait été évoqué. Cette question est relative à l'autorisation, donnée avant le vote du budget, d'engager une

enveloppe d'investissement pouvant aller jusqu'à 25 % du montant total des investissements prévus sur l'année. En fait, je vous donne une information. Les investissements réalisés à ce jour représentent 5,86 % du montant total des investissements prévus sur 2014. On ne peut pas dire, par rapport à l'autorisation théorique de 25 %, que Monsieur le Maire et la majorité actuelle aient abusé de cette enveloppe, loin s'en faut. C'est 5,86 % correspondant à un montant total de 220 000 euros et à des travaux d'urgence qui ont été entrepris, dans différents bâtiments communaux notamment.

M. le Maire : Allez-y, Monsieur Montagnon. Je voulais compléter une information sur ce qu'a posé Madame Pallière concernant la rue du Commandant Mouchotte.

M. MONTAGNON : Monsieur le Maire, on ne peut pas accepter de considérer que la provision pour créances douteuses corresponde à une sincérité des comptes. Ce n'est pas la peine de nous donner des leçons en matière de comptabilité d'entreprise. Dans aucune entreprise, si l'on avait 700 000 euros de dettes, une provision de 50 000 euros serait satisfaisante pour un commissaire aux comptes. Je n'ai jamais connu cela, mais il y a peut-être de nouvelles règles. Vous nous en ferez part.

Monsieur le Maire, je crois que j'ai beaucoup insisté lorsque j'étais Adjoint au Maire auprès de vous, pour que l'on fasse une provision. On ne l'a jamais faite. Ce n'est pas moi qui décidais *in fine*, mais je crois qu'on l'a suffisamment dit. On l'a redit quand nous sommes partis en janvier de l'année dernière. Je pense que si la Chambre Régionale des Comptes venait mettre son nez là-dedans, elle remettrait en cause cette histoire. C'est une chose.

Deuxième chose, je suis assez étonné sur la CFE parce qu'il m'a semblé lire – je suis un peu attentif à ce qu'il se passe dans les villes autour de nous – que Vincennes avait voté sur cette histoire de CFE, pour éviter justement une dégradation des recettes de la ville. C'est à vérifier, mais il me semble avoir lu cela dans le bulletin municipal. Comment se fait-il que le Conseil municipal de Saint-Mandé n'ait pas été saisi de ce problème ? Même si vous avez été informés tardivement, et je crois que c'est exact. Ou cela a été prévu dans le dernier Conseil ou c'est prévu dans le futur. En tout cas, le Conseil municipal de Vincennes s'est exprimé sur le sujet.

Troisième point – il y aurait beaucoup de choses à redire – je reviens sur les frais de personnels. Je suis désolé, mais je fais des additions et je pars de vos chiffres, ce ne sont pas les miens. Pour les frais de personnels réels pour 2013, vous nous annoncez 17 483 000 euros. La revalorisation des grilles : 250 000 euros, la cotisation CNRACL : 108 000 euros, les rythmes scolaires : 50 000 euros. Pour les élections municipales, j'ai mis 20 000 euros, mais je crois que c'est nettement en dessous de ce que cela va nous coûter, puisqu'il y a trois tours d'élections. Les centres de loisirs, j'ai mis 80 000 euros, c'est peut-être un peu forcé. J'arrive à plus de 18 071 000 euros de frais de personnels, simplement en reprenant vos chiffres. Vous annoncez 17 780 000 euros au budget. Cela fait 300 000 euros d'écart, c'est exactement l'excédent de fonctionnement.

Quand on dit que le budget est construit de manière fragile, je pense que nous n'exagérons pas. Evidemment, ce sera à l'équipe qui reprendra les rênes de régler ce problème. C'est un budget extrêmement fragile, on le répète. J'espère qu'il y aura de bonnes nouvelles, comme les droits de mutation, etc., mais je ne suis pas du tout rassuré sur ce budget. C'est la raison pour laquelle nous ne le voterons pas.

M. le Maire : Vous voulez répondre, Monsieur Medina, sur ces questions, avant que je prenne la parole ?

M. MEDINA : Oui. D'abord concernant les provisions pour créances douteuses, il faut d'abord voir, avant de porter un jugement global, quelle est la composition de ces créances douteuses. Pour une entreprise qui a des créances importantes sur telle ou telle autre entreprise, qui est en dépôt de bilan par exemple, il est tout à fait normal de passer un montant important de créances douteuses. En effet, ces créances sont concentrées sur des entreprises en difficultés le cas échéant, et c'est tout à fait normal.

Pour ce qui concerne la Ville, c'est un peu différent. Nous avons des retards de paiement mais sans doute sur des dizaines, voire des centaines de contribuables, et ceci pour de petites sommes. On peut raisonnablement prévoir que ces petites sommes finiront pas être recouvrées. En tout cas, nous faisons confiance au service de la Trésorerie pour nous aider à les recouvrer.

Parallèlement, nous avons inscrit pour la première fois un montant qui n'a jamais été aussi important. On peut critiquer, on peut toujours faire plus peut-être. J'estime que c'est un montant tout à fait raisonnable, encore une fois compte-tenu de la multiplicité de petites créances. S'il s'agissait d'une seule créance, je

vous suivrais, Monsieur Montagnon. Mais à part Amselem que nous avons décidé de provisionner sur une dizaine d'années – et vous faites allusion à 700 000 euros de créances cumulées – pour l'essentiel de cette somme, ce sont de petites créances.

Le deuxième point portait sur la CFE. D'une part la commune a été informée très tardivement. Il est vrai que la Ville de Vincennes a délibéré. Il est vrai que cette réforme va diminuer cette Contribution Foncière pour environ 800 toutes petites entreprises de Saint-Mandé. Avant de la compenser par une augmentation qui aurait été considérable pour un certain nombre d'entreprises plus importantes, nous avons souhaité prendre notre temps, étudier les conséquences et voir un peu quelle serait l'incidence sur différentes strates d'entreprises soumises à la CFE. C'est une réaction de prudence pour ce qui concerne la commune. Encore une fois, nous attendons des éléments complémentaires de l'Etat pour nous positionner sur la CFE.

Le troisième point portait sur la masse salariale. Sur 2013, Monsieur Salis a présenté, lors du Débat d'orientations budgétaires, un certain nombre d'économies qui avaient été réalisées sur 2013. Sur 2014, il suffit qu'une dizaine de postes, sur les 500 fonctionnaires communaux, fassent l'objet d'une redistribution pour que l'on puisse parvenir à cette stabilisation de la masse salariale.

Encore une fois, nous avons été tout à fait prudents dans notre approche, et c'est l'une des préoccupations essentielles de la mairie que de stabiliser la masse salariale.

M. le Maire : J'ajoute sur ce sujet que l'ensemble des départs de l'année 2013 se sont faits sur la fin de l'année. Donc, les conséquences budgétaires sur l'année 2014 sont en année pleine. Si je prends l'ancienne Directrice des Services qui était attachée juridique, ou le Chef de la Police Municipale qui n'a pas été remplacé, cela fait près de 170 000 euros. Sur les 330 000 euros, on voit très bien que cela va jouer sur l'année pleine.

Une réponse pour Madame Pallière qui posait des questions, à juste titre, sur le devenir du terrain EDF. Je vais me répéter une énième fois. Comme vous le savez, certains riverains de la rue du Commandant Mouchotte avaient fait des recours. Cela a fait l'objet de dépôts devant le Tribunal administratif, et ensuite de négociations entre le propriétaire privé, les aménageurs et les riverains. Ils sont tombés d'accord en janvier 2013.

Il y a eu des dépôts nouveaux de permis de construire légèrement modificatifs qui prenaient en compte les demandes de ces riverains. Ces dépôts ont fait l'objet de purges. C'est au moment de la purge des permis que l'accord a été définitivement signé.

Ensuite, l'accord signé a fait l'objet de dépôts devant la justice avec la prise en compte des délais de la justice pour prendre acte de ces dépôts qui étaient à retirer. Ensuite, j'ai appris qu'il y a eu des ordonnances de désistement, et après des ordonnances de désistement liées à l'appel. Ceux qui avaient déposé avaient encore le droit de faire appel. Ces appels purgés, cela a permis à l'ensemble des acteurs de reprendre naturellement contact et de se remettre autour de la table pour renégocier le prix de vente, le prix d'achat de terrain, etc.

Le dernier acte a été la prise de garantie par la Mairie des emprunts concernant les logements sociaux et la maison de retraite pour l'aménageur PHILIA. Ce dernier a déposé avec le Syndicat de la maison de retraite intercommunale de Saint-Mandé, Vincennes, Fontenay-sous-Bois, Montreuil, la demande de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La Caisse des Dépôts et Consignations va rendre un verdict favorable officiellement le 20 février. Et le 24 ou 25 février, les notaires se réuniront avec l'acheteur PHILIA et la Foncière des Régions, pour acheter le terrain. Mais vous avez vu, pour ceux qui y habitent ou qui sont passés rue du Commandant Mouchotte, que l'aménageur PHILIA a déjà changé ses panneaux qui indiquent ce qu'il va se passer. Et c'est identique pour la COGEDIM, qui doit réaliser entre la Foncière des Régions propriétaire, et la résidence pour seniors, les logements d'habitation et la crèche.

Quant à la clinique, la Foncière des Régions est actionnaire de Korian, qui gérait la clinique de la rue Jeanne D'Arc. Entre-temps, Korian a décidé de vendre ses activités de santé mentale qui sont donc passées à un autre groupe, NICEA. NICEA a repris les négociations avec la Foncière des Régions, et les éléments sont en cours là aussi. C'est très long juridiquement, mais hélas la Ville n'y peut rien.

Sur le plan des PLD, c'est le dépôt des permis de construire qui enclenche la mécanique d'inscription et de paiement de ce PLD. Et interrogés – Monsieur Medina vous l'a dit – les services de l'Etat nous ont confirmé le versement de ce PLD. Il faut naturellement être très vigilant.

La parole est à Madame Arthur.

Mme ARTHUR : Vous savez, Monsieur le Maire, que je prends la parole pour la dernière fois en tant que représentante des élus Vert, puisque je ne serai pas de la prochaine mandature.

On a eu beaucoup de réponses, satisfaisantes ou non peu importe, aux questions que l'on avait posées. J'étais à la Commission Finances. On y voit un peu plus clair. J'analyserais plutôt ce budget 2014 à l'aune des budgets précédents, et donc à ce qui a marqué la présente mandature.

C'est effectivement un budget de rigueur, en baisse par rapport au budget précédent. Le contexte est difficile, vous l'avez rappelé, Monsieur Medina, et il ne va pas s'arranger. Avec le plan d'économies de 50 milliards d'ici 2017, je ne pense pas que la dotation globale de fonctionnement va augmenter, vous l'avez rappelé. Mais il faut vivre avec cela maintenant, et c'est le moment d'imaginer, de trouver des solutions pour dépenser autrement, vivre autrement et gérer une ville différemment.

Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit. Ce qui est contenu en dépenses de fonctionnement, ce sont les dépenses de personnels qui représentent la moitié du budget de fonctionnement, ce qui est énorme. Malgré tout, cette augmentation de 18,6 % des dépenses d'eau, d'énergie et de chauffage en général, c'est quand même presque 1,4 million (1 369 000 euros), même si vous dites que c'est un budget pessimiste dans la hausse. Ce ne sont pas des budgets qui seront appelés à diminuer dans les années à venir, et c'est le moment de réfléchir autrement.

J'en viens au budget d'investissement. Quand on liste les dépenses d'investissement en baisse de 23 % par rapport au budget précédent, mais qui représentent quand même une somme de plus de 5 millions d'euros, il n'y a pas de priorités. Et on se demande si ce sont des dépenses toujours nécessaires, si cela fait partie d'un plan de rénovation. J'ai l'impression que ce sont des dépenses faites au jour le jour sans réfléchir de façon pluriannuelle :

- la réfection du pavage avenue Gallieni : 68 000 euros
- la réfection de la chaussée de la rue du Lac : 65 000 euros
- la mise en valeur des parkings place Charles Digeon : 40 000 euros
- la salle omnisports : 48 000 euros
- la réfection de la résidence Edmond Michelet : 65 000 euros. Elle n'est pas si ancienne que cela, cela ne me semble pas très ancien.

Il n'y a pas de vue d'ensemble sur les dépenses d'investissement de la Commune. Et même si la Ville doit entretenir son patrimoine – je suis d'accord – je regrette que Saint-Mandé n'ait pas d'objectif collectif qui vise au bien-être général. Je parle sur la durée, j'ai fait deux mandats et j'ai eu l'occasion de bien voir cela.

Des communes s'affichent comme ville santé ou comme ville sobre en énergie. On pourrait avoir ce projet, j'aimerais bien. Il y a un projet national sur la transition énergétique et on y sera amené, que l'on soit d'accord ou non. C'est un défi majeur des années à venir. La transition énergétique suppose, comme Geneviève Touati l'a dit, un plan massif d'isolation des bâtiments publics collectifs mais aussi des bâtiments privés. Je pense que ce devrait être la première des priorités. Or on ne voit pas cela, on fait des doubles vitrages par-ci par-là, au jour le jour.

Mais cela doit même aller au-delà. Il faut aussi s'attaquer à la pollution sonore et à la pollution lumineuse. Vous allez me dire le contraire parce que je l'ai lu dans votre programme je crois. Est-ce qu'il faut éclairer toutes les rues de Saint-Mandé comme en plein jour à deux heures du matin ? J'ai vu qu'il y avait des réfections de candélabres pour 37 000 euros en investissements. La pollution lumineuse est une pollution. On n'en parle peut-être pas autant qu'on le devrait, mais cela a des conséquences.

Il faudrait encourager à mon avis, sur une commune qui a une petite surface, et la plus petite d'Ile-de-France – je crois – en mètres carrés, les Saint-Mandéens à marcher davantage. Ce n'est pas de votre ressort, je le sais bien, mais je suis toujours surprise de voir le nombre de parents d'élèves qui accompagnent leurs enfants dans leur grosse voiture tous les matins à l'école dans les embouteillages. C'est une petite réflexion.

Je pense qu'il faudrait davantage développer les pistes cyclables sur Saint-Mandé. Et je ne trouve pas normal que les piétons et les cyclistes doivent se partager les trottoirs. Je reprends l'exemple de l'avenue Gambetta, le long du RER. Ce n'est pas un trottoir pour les piétons, pour les cyclistes. Je trouve cela aberrant. Il faudrait davantage développer les pistes cyclables pour inciter les gens.

Ce sont des remarques que l'on a souvent. Il faudrait augmenter le nombre de places de stationnement de vélos. Et je n'ai pas dit de deux-roues mais de vélos, qui ne soient pas à moteur, pour qu'elles ne soient pas squattées par les scooters et les motos.

C'est un ensemble de choses. On devrait avoir un projet un peu ambitieux qui irait au-delà des balcons fleuris. Je fais le concours des balcons fleuris et je trouve cela très sympathique. Mais je trouve que ce n'est pas suffisamment ambitieux comme projet de développement durable pour une ville comme Saint-Mandé.

Ce sont quelques réflexions, et j'aimerais savoir si vous avez des projets pour 2014 en ce sens. Je vous remercie.

M. le Maire : Monsieur Medina, si vous voulez bien répondre à Madame Arthur, avant que je ne dise un mot.

M. MEDINA : Oui. Tout d'abord, vous avez dit que c'est un budget de rigueur. Je ne pense pas que ce soit particulièrement un budget de rigueur, c'est un budget de prudence et de transition. De rigueur peut-être, parce que nous essayons de continuer à baisser, dans la suite des années précédentes, les dépenses de fonctionnement, tout en n'adoptant pas une politique de rigueur extrêmement sévère.

C'est un budget de transition. Vous avez cité un certain nombre d'investissements, etc., qui vous paraissent un peu disparates. Si nous avons engagé cette année une politique d'investissement extrêmement ambitieuse, on nous aurait reproché de faire de l'électoratisme et de présenter un budget avant les élections municipales pour obtenir davantage de soutien.

Nous n'avons pas voulu adopter ce type de comportement. Encore une fois, c'est un budget de transition. Les dépenses d'investissement qui ont été inscrites au budget sont, il est vrai, des dépenses pour certaines assez urgentes. Vous citez l'immeuble de la rue Michelet. Je passe tous les jours devant, il est gris-noir extérieurement et la toiture est totalement abîmée. Les travaux d'étanchéité et de ravalement me paraissent tout à fait nécessaires.

Vous avez dit que la dotation globale de fonctionnement n'augmenterait pas. Le problème est que non seulement elle n'augmente pas, mais elle baisse. A mon avis, la baisse va s'accroître dans les années qui viennent, du fait des problèmes que rencontre l'Etat pour équilibrer son budget.

Vous dites que le budget ne présente pas un objectif collectif. Cela me paraît tout à fait normal. C'est dans notre programme que nous fixerons les objectifs collectifs pour les années qui viennent, cela me paraît tout à fait logique.

M. le Maire : J'ajouterais qu'il y a quand même du collectif dans ce budget puisqu'il va servir en bon père de famille la gestion de l'ensemble de nos équipements.

Madame Arthur, je voudrais vous rappeler que nous avons l'année dernière – ou il y a deux ans je ne sais plus très bien – pris toute une batterie de bureaux d'études pour faire des audits, en particulier sur les fluides, de telle façon à faire justement des plans pluriannuels d'investissement.

Si je prends le sport à Benzoni – Monsieur Nectoux – sur l'ensemble de la rénovation des équipements sanitaires, des sports, de la ventilation et du désenfumage, etc., nous avons bâti des plans pluriannuels puisque nous sommes intervenus sur l'ensemble des dispositifs de sport par tranche de 100 000 ou 200 000 euros par an. Et nous continuons cette année en terminant les sanitaires de Benzoni.

Nous avons fait ces audits aussi pour avoir une vue d'ensemble, nous permettant de bâtir une politique annuelle. Si je reprends les fluides, au-delà de l'étude très bien faite qui a été présentée en Commission de Madame Crocheton et qui a montré qu'entre 2008 et 2013 il y avait eu à peu près 20 % d'augmentation de prix unitaire, malgré tout sur les points lumineux dont vous parlez, nous avons fait moins 7 % en matière de consommation parce que nous avons fait des investissements que nous allons continuer en matière d'éclairage public.

De temps en temps, il faut remplacer les candélabres parce qu'ils s'usent et deviennent vieux. Il y en a un qui a failli tomber au 87 de Gaulle. Naturellement, nous avons cette politique de remplacement. Mais nous avons une logique, et elle est construite à travers ces audits que nous avons faits.

Et nous avons cette année ce budget prudent, calme et de transition. C'est normal, il y a une élection municipale et une nouvelle équipe s'installera au mois d'avril. Nous avons voulu surtout que les bâtiments communaux et l'ensemble des dispositifs qui permettent le service aux usagers saint-mandéens soient bien précis avec des moyens d'intervention pour l'ensemble des services.

Tout cela est couvert par ce budget, qui est un budget de prudence mais qui permet aussi, petit à petit – comme nous l'avons fait depuis 2008 – d'absorber le choc de la démographie que nous avons subi à Saint-Mandé. Nous l'avons subi dans un sens positif puisque nous sommes passés de 19 700 habitants en 1999-2000, à près de 23 000 maintenant. C'est une population importante, de familles, d'enfants, de jeunes, et il y a la nécessité qu'on les accueille dans la meilleure des possibilités. C'est ce que nous avons fait avec les écoles, les crèches, le périscolaire, les haltes-garderies, le soutien scolaire et un certain nombre de choses, qui ont conduit à une augmentation de la masse de fonctionnement. Nous l'avons repris, et grâce au travail de tous, petit à petit, nous l'avons conduit à très largement baisser.

Ce travail, nous en tirons les conséquences cette année. Nous pouvons avoir un budget qui nous permet une stabilité des impôts. Nous avons des charges à caractère général qui sont de 0,24 %, une augmentation des charges de personnels qui stagne grâce au travail fait. A ce propos, je voudrais très sincèrement remercier les services, parce qu'ils ont changé de philosophie au fur et à mesure du travail que nous avons réalisé ensemble, avec d'ailleurs mes anciens adjoints et ceux qui sont ici.

C'est un travail de longue haleine qui continue, que nous avons mis en marche, et qui permet aujourd'hui d'avoir un regard année après année, demandant de travailler, analyser l'ensemble des services pour trouver des sources de baisse ou d'économies sur l'ensemble.

Il y a encore à travailler. Il y a à prendre en compte les effets de l'économie nationale qui est je crois largement en train de s'écrouler, avec une économie anémiée et des charges qui doivent peser. On nous annonce des économies, soit. Cela fait deux ans et demi qu'on nous les annonce, on va peut-être enfin les avoir. Et nous allons pouvoir nous aussi nous adapter par rapport aux décisions qui seront prises lorsqu'elles seront prises, en dehors des augmentations d'impôts.

Petit à petit, nous aurons peut-être nous, des éléments complémentaires de réponse, et je remercie Marc Medina d'avoir construit ce budget avec les services de manière prudentielle. Je crois que c'est un budget simple et qui permet surtout de ne pas – et cela a toujours été notre objectif tous ensemble autour de cette table – baisser les prestations aux Saint-Mandéens dans aucun domaine de compétence que ce soit.

Les prestations seront assurées même au CCAS, Madame Touati, puisque nous sommes toujours attentifs à ajouter les sommes nécessaires aux prestations et aux besoins qui se feraient jour, si les effets de la crise que je viens de rapidement définir touchaient de plus en plus de Saint-Mandéens. Nous n'avons jamais empêché quelqu'un d'être aidé au sein du CCAS. N'est-ce pas, Docteur Assouline ? D'ailleurs, je voudrais remercier le CCAS qui s'est réuni ce matin pour ses derniers travaux, et qui a très bien travaillé pendant ces six années. Qu'il en soit aussi remercié.

Ce budget est là. Nous allons, si vous le voulez bien, le mettre aux voix. Vous avez la délibération sur vos écrans, et je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir lever la main sur un budget qui n'augmente pas les impôts et qui a une perspective de ne pas emprunter sur les quatre ans. C'est ce que l'on nous a demandé partout, on le fait. On va donc voir celles et ceux qui suivent leurs propres convictions.

Le Conseil municipal adopte le Budget primitif 2014 de la Ville comme suit :

- Section de Fonctionnement :	
- Dépenses	39 968 385,00 €
- Recettes	39 968 385,00 €
- Section d'Investissement :	
- Dépenses	5 134 396,01 €
- Recettes	5 134 396,01 €

21 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG,

10 contre : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

3. Fixation des taux 2014 des taxes directes locales

M. NECTOUX : Conformément aux dispositions légales en vigueur, il vous est précisé qu'il appartient au Conseil municipal de fixer pour 2014 :

- le taux des trois taxes directes locales, soit :
 - la taxe d'habitation,
 - la taxe sur le foncier bâti,
 - la taxe sur le foncier non bâti,
- le taux de la cotisation foncière des entreprises,

Pour cet exercice, je vous propose de ne pas augmenter les taux ; ils se maintiennent alors au niveau suivant :

Taxe d'habitation	21,73%
Foncier bâti	17,82%
Foncier non bâti	10,33%
Cotisation foncière des entreprises	33,62%

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vais donc faire deux votes, le premier pour l'ensemble des trois taxes directes locales et de la Cotisation Foncière des Entreprises. Vous avez cela sur vos tablettes. Premier vote s'il vous plaît. Merci mes chers collègues.

Le Conseil Municipal approuve la fixation des taux 2014 des taxes directes locales comme suit :

21 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG,

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU,

5 abstentions : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE

4. Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

M. NECTOUX : Conformément aux dispositions légales en vigueur, il vous est précisé qu'il appartient au Conseil municipal de fixer pour 2014 :

- le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à hauteur de 3,88 % - soit le même qu'en 2013 - sur l'ensemble du territoire de Saint-Mandé, afin que son produit corresponde au coût du service d'élimination des déchets ménagers.

M. le Maire : Je prends la deuxième délibération. Il s'agit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est maintenue au même taux que pour l'année 2013, soit 3,88.

Le Conseil Municipal approuve la fixation du taux 2014 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit :

21 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG,

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU,

5 abstentions : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE

5. Vote du budget primitif annexe de l'assainissement 2014

M. MEDINA : Le budget 2014 de l'assainissement peut s'établir comme suit :

- Section de Fonctionnement :

- Dépenses	240 000 €
- Recettes	240 000 €

- Section d'Investissement :

- Dépenses	832 915,74 €
- Recettes	832 915,74 €

Commentaire détaillé

Section d'Exploitation

Comme chaque année, les dépenses de cette section sont limitées et concernent :

En premier lieu, les frais relatifs au fonctionnement du service de l'assainissement :

10 200 € (compte 6061) de consommation d'eau ; 4 000 € (compte 6378) destinés à la taxe de raccordement à l'égout et à payer à la Ville de Paris pour le raccordement à la fibre optique.

En second lieu, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (138 322,21 €) qui permet de financer en partie les travaux.

Enfin, le montant des dotations aux amortissements des immobilisations s'élève, pour cet exercice, à 80 817,79 € (compte 6811).

L'ensemble des dépenses est exclusivement financé par le produit de la redevance d'Assainissement (240 000,00 €).

Section d'Investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des amortissements des immobilisations (80 817,79 €), de l'autofinancement complémentaire (138 322,21 €), et du FCTVA (130 000,00 €). En outre, pour équilibrer la section d'investissement, un emprunt d'équilibre a été inscrit (483 775,74 €) mais sera supprimé à l'appui des reports issus de l'exercice 2013.

Les dépenses d'investissement concernent les travaux de construction (820 840 €- compte 2313).

Les travaux concernent :

- 151 910 € rue Poirier
- 55 550 € rue du Parc
- 181 320 € rues A. Pouchard – Guynemer
- 141 750 € rue Sacrot

- 245 310 € rue J. d'Arc
- 45 000 € travaux en regard, échelons, tampons.

M. le Maire : Merci, Monsieur Medina. Deux personnes sont parties quelques instants et ont donné pouvoir : Madame Trimbach pour Madame Dussud, et Madame Fougerole pour Monsieur Nectoux. Y a-t-il des questions sur ces travaux qui continuent ? Non.

Je vais vous demander de bien vouloir voter cette délibération dont vous avez les deux articles sur vos tablettes informatiques. Madame Fougerole, vous avez le pouvoir de Monsieur Nectoux, et Madame Trimbach, vous avez le pouvoir de Madame Françoise Dussud.

Le Conseil Municipal vote le Budget primitif annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2014 comme suit :

26 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE,

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

6. Fixation du taux de la redevance d'assainissement 2014

M. DARNAULT : Depuis 2010, de nombreux travaux ont été entrepris sur le réseau communal.

Toutefois, la constitution de réserves financières ces dernières années permet, une nouvelle fois, de ne pas augmenter le taux de la redevance pour l'année 2014.

M. le Maire : Y a-t-il une question sur la fixation du taux de la redevance d'assainissement 2014, que nous maintenons comme celle de 2013 à 0,21 euro le mètre cube ? Non. Je vais donc mettre cette délibération dont vous avez les deux articles sur vos tablettes.

Le Conseil Municipal vote le maintien du taux de la redevance d'assainissement à 0,21 €/m³ pour l'année 2014 à l'instar des années précédentes comme suit :

26 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE,

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

7. Bilan des cessions et des acquisitions du patrimoine de l'année 2013

M. WEIL : Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal, en application des dispositions des articles L 2411-1 à L 2411-19 du CGCT. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Il est rappelé que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Bilan des acquisitions de biens immobiliers en 2013 :

Désignation : Salle Polyvalente Pasteur Section D N°44 2 B Avenue Pasteur à Saint-Mandé.

Montant : 666 023,47 euros.

Bilan des cessions de biens immobiliers en 2013 :

Aucune cession.

M. le Maire : Monsieur Maherou, je vous en prie.

M. MAHEROU : C'est juste pour vous dire que par rapport au point 6, j'ai évolué, parce que je vais voter pour.

M. le Maire : Quelle belle soirée. Merci, Monsieur Maherou, de votre rapport.

Nous sommes là pour prendre acte du bilan des acquisitions. Y a-t-il des questions ? Je rappelle que pour la Ville, c'est une très belle opération puisque pour les travaux, plus l'acquisition, plus l'aménagement, nous avons un prix au mètre carré de 2 008 euros. C'est une très belle réalisation.

J'insiste. Jusqu'au 16 février, les uns et les autres, n'oubliez pas d'aller visiter la très belle exposition Michel de Marmont. Certains d'entre nous étaient même au vernissage. Elle a déjà accueilli plus de 1 300 personnes, des Saint-Mandéens et des non Saint-Mandéens, et c'est tout à fait remarquable. C'est plutôt positif quant au regard que l'on pourrait avoir sur cette salle qui est nécessaire pour animer ce quartier en devenir.

Je mets cette délibération aux voix dont vous avez les trois articles sur vos tablettes.

Le Conseil municipal approuve le bilan des cessions et des acquisitions du patrimoine de l'année 2013 comme suit :

27 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Michel MAHEROU,

4 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

8. Recensement des marchés conclus en 2013 conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics

Mme CROCHETON : L'article 133 du code des marchés publics pris en application de l'arrêté du 21 juillet 2011 stipule que « Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie ».

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches déterminées dans l'arrêté du 21 juillet 2011.

M. le Maire : Merci, Madame l'Adjointe au Maire. Y a-t-il des questions ? Monsieur Montagnon.

M. MONTAGNON : Ne faisant pas partie de la Commission d'appel d'offres, nous avons pris connaissance des marchés conclus en 2013, et cette liste appelle les remarques suivantes de notre part.

Premièrement, enfin, des marchés ont été conclus dans des domaines qui y échappaient jusqu'à présent. Gageons que les rappels à l'ordre que nous vous avons adressés depuis plusieurs années, et encore plus depuis notre départ de la majorité, n'auront pas été totalement étrangers à cette modification de comportement. Mieux vaut tard que jamais, mais il est bien regrettable d'avoir tant attendu. Et nous en prenons pour exemple les effets des marchés passés sur les supports de communication à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Ce budget qui était, tout compris, de 25 000 euros de manière récurrente depuis des années, est brutalement tombé à 12 000 euros cette année. Il y a deux manières de commenter un tel résultat. Certes, on a économisé 12 000 euros cette année – c'est très bien – mais on a gaspillé 60 000 euros sur la mandature. C'est beaucoup d'argent, c'est beaucoup trop d'argent. Et je crois que ce n'est pas comme cela que l'on gère une ville, surtout en période de crise.

Deuxièmement, à la lecture du tableau des marchés qui nous a été remis, nous ne comprenons pas bien la durée des marchés négociés sur des dépenses comme (on y revient) la conception graphique des documents de fin d'année. Pourquoi quatre ans ? Et pour le déjeuner du Bel Age au Chalet du Lac, pourquoi trois ans ? Vous engagez ainsi la future équipe municipale sur des options qui ne nous paraissent ni fondamentales ni prioritaires.

Troisièmement, nous regrettons toujours l'absence de marché ou de mise en concurrence pour les frais d'impression, de cérémonie et de distribution, qui dépassent souvent les limites légales. La lecture du grand livre comptable que nous avons pu effectuer après de nombreuses demandes, fut à cet égard édifiante.

Quatrièmement, il a été décidé de faire appel à un prestataire pour la mise en place des rythmes scolaires. Nous avons découvert cela lors de la réunion élargie qui s'est tenue la semaine dernière. Pourquoi cette décision n'a-t-elle pas été évoquée auparavant en Conseil municipal ? Pourquoi intervient-elle aussi tard, à quelques mois de la fin de l'année scolaire ? Par ailleurs, y a-t-il eu mise en concurrence ?

Cinquièmement – c'est un rappel – la Ville a financé un prestataire pour chercher des commerces désirant s'implanter sur la commune. Nous avons demandé à de nombreuses reprises d'avoir accès aux documents produits par ce prestataire, et nos courriels sont restés sans réponse. La phase 1 de cette opération a dû être produite pour le 20 octobre. Je crois que c'est ce qui était prévu dans la convention. Et la phase 2 doit être terminée. Nous réitérons notre demande.

M. le Maire : Comme vous le savez, nous avons depuis six ans lancé près de 350 marchés. Les uns après les autres, ils tombent, nous les mettons en œuvre. Nous avons fait plus de 2 millions – 2 200 000 euros – d'économies entre 2008 et 2013. Des marchés ne sont d'ailleurs pas encore pourvus. Nous en avons une trentaine qui sont lancés.

Nous avons toujours lancé le repas du Bel Age, il est là depuis trente ou quarante ans. Il y a un appel d'offres, soit à la Chesnaie du Roy soit au Chalet. Cela continue, et très régulièrement nous lançons cela pour pouvoir avoir un constat régulier. Nous sommes sur ces sujets.

Vous avez posé la question, et sur les rythmes scolaires nous avons pris une logique qui consiste à préparer cette réforme scolaire. En effet, nous la contestons sur le plan politique, et nous avons voté un vœu au Conseil municipal de Saint-Mandé demandant au Gouvernement de nous préciser la pérennisation des aides potentielles qui doivent être fournies par la CAF et par l'Etat. Pour l'instant, ils ne sont pas encore très bien fixés. Toutefois, nous avons fait une large concertation qui a permis de déboucher sur un contenant. Ce contenant a été adressé à la DASEN en novembre et il a été accepté. Il a été accepté par les directeurs d'école. Nous en sommes là.

Après, nous avons travaillé sur le contenu. Et nous avons fait un grand travail de concertation avec les associations sportives, culturelles, les centres de loisirs, les maisons pour tous, bref tous les acteurs potentiels qui pouvaient venir nous donner du soutien, des idées et des projets. Nous avons arrêté une bibliothèque, si je puis dire, de projets dans les quatre grands axes que nous avons travaillés avec les parents. Ce sont, un le sport et la culture, deux la science avec le Pôle géosciences et la biodiversité avec le zoo de Vincennes, et trois les langues avec le Labo Langues, l'English Club, et l'Europe et les jumelages. Et quatrièmement, il y a tout ce qui tourne autour du comportement, de la responsabilité et du civisme. Tout cela est fait.

Nous avons pris la décision de faire appel à un prestataire pour entrer dans la logique opérationnelle de la mise en route de cette réforme qui est extrêmement compliquée. Elle va se tenir dans les locaux scolaires alors même qu'il y a des directeurs et surtout des professeurs qui voient d'un mauvais œil – et on peut les comprendre – que l'on vienne en élémentaire, ou plutôt en maternelle, bousculer tous les dispositifs. Or les écoles de Saint-Mandé, qui sont d'anciennes écoles, n'ont pas été construites pour faire des centres de loisirs. Nous ajoutons les centres de loisirs dans les écoles, en conséquence de quoi cela perturbe l'ensemble.

Nous avons décidé de prendre quelqu'un pour nous aider et venir en soutien de la Direction de la Famille de Madame Chaudière et d'Audrey Cerdan, la coordinatrice, et avec Sylvain Baudry pour le périscolaire, de telle façon à avoir un œil extérieur venant faciliter le contact avec tous les acteurs.

Un calendrier vous a été fourni, et nous avons contacté quatre prestataires. Deux ont répondu et cela nous a amenés à choisir l'IFAC – l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil – comme maître d'ouvrage pour cette mission d'accompagnement de la Ville dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires par l'élaboration d'un pré-projet éducatif territorial. C'est donc la finalisation et la mise en route technique si cette réforme vient en œuvre. Le coût de la mission est de 13 640 euros TTC.

Je voulais vous dire aussi, puisque tout le monde s'énerve sur cette réforme qui nous a été imposée sans qu'il y ait de concertation ni de financement prévu, que nous avons la responsabilité de la Ville. Donc il y a deux actes.

La main droite conteste la réforme et va manifester. Nous étions à la manifestation hier à Solferino. C'est la première fois d'ailleurs – cela va faire plaisir à certains, on va bientôt chanter l'Internationale dans cette salle – que nous sommes félicités par le SNUIPP FSU 94, le SNUDI FO 94, SUD Education 94 et la CGT Education 94 pour notre présence avec d'autres villes concernant cette manifestation. Cela veut dire que nous sommes dans l'attente de décisions qui pourraient venir du Gouvernement en place, après les élections municipales et les résultats qui vont en découler. Voilà où nous en sommes.

Si la réforme est retirée ou repoussé en 2015, on en prendra acte. Nous aurons un peu plus de temps si c'est 2015, et, si elle est retirée, le travail fait servira de toute façon les écoles et le périscolaire parce qu'un travail excellent a été préparé.

Nous ne voulons pas prendre en otages les 1 696 enfants d'aujourd'hui et peut-être plus l'année prochaine car deux classes vont s'ouvrir, une en maternelle et une autre en élémentaire. Et si cette réforme doit être mise en application, nous devons agir de telle façon que les enfants ne soient pas pris en otages, et que l'ensemble du dispositif coule et soit mis en place immédiatement au mois de septembre. C'est de notre responsabilité, c'est un acte responsable que nous nous devons de faire. C'est ce que j'ai considéré en tant que Maire.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur ce sujet.

Vous avez posé, Monsieur Montagnon, une dernière question concernant le commerce. Je ne sais pas pourquoi on ne vous a pas envoyé le document et on va vous l'envoyer demain. Il s'agit de l'étude qui a été faite, du pré-rapport de Madame Ogekimkos qui travaille avec les services du Développement économique sous l'autorité de Françoise Dussud et Véronique Gouronnec.

Un franchisé va venir s'installer au 31 de Gaulle. Un magasin de puériculture va s'ouvrir et un magasin de vêtements va s'ouvrir rue de l'Amiral Courbet. Deux autres boutiques sont en négociation avec les propriétaires que j'ai reçus moi-même parce que c'est un combat difficile et compliqué. En effet, des personnes sont parties en laissant des ardoises et il y a donc des procès bloquant ainsi les boutiques, le temps que les affaires juridiques soient levées. Il y a un certain nombre de propositions que l'équipe future pourra prendre en marche. Mais l'intérêt de recevoir les propriétaires qui se sont retrouvés avec beaucoup d'ardoises, est de leur faire comprendre que Saint-Mandé, en termes commerciaux, n'est pas un Eldorado et qu'il faut être attentif à baisser les loyers et ne pas attendre des loyers à 3 000, 4 000 ou 5 000 euros, comme certains ont été proposés.

Nous avons avec Françoise Dussud, signé plus d'une trentaine d'attestations pour des médiations au Tribunal de commerce, entre les bailleurs, les commerçants potentiels et ceux qui sont en place et qui se voient parfois proposer 30, 40, 60 voire 100 % d'augmentation de loyer, ce qui est totalement insensé. Ce n'est pas parce qu'il y a eu quelques exemples de mauvaise qualité qu'il faut se baser là-dessus. Voilà où nous en sommes. On va vous faire parvenir cette étude demain, Monsieur Montagnon.

Voilà ce que je souhaitais dire. C'est un *dont acte*. On en prend acte.

Le Conseil municipal prend acte de la liste des marchés publics conclus en 2013.

9. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de subventionnement à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association "Les Petits Castors"

Mme TRIMBACH : En 2003, "Les Petits Castors", association type loi 1901, a élaboré un projet d'établissement multi-accueil à gestion parentale visant à augmenter la capacité d'accueil des jeunes enfants Saint-Mandéens et à proposer un projet pédagogique animé par les parents et des professionnels de la Petite Enfance.

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet, la Ville avait souhaité s'y associer par le biais d'une convention de subventionnement qui a été approuvée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mai 2002, renouvelée régulièrement depuis.

Partant du postulat que ce type de structure, d'une capacité de seize enfants, ne peut trouver son équilibre budgétaire que par une aide extérieure, une subvention de fonctionnement d'équilibre d'un montant de 142 300 € lui est donc octroyée dans le cadre d'une convention de subventionnement.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur cette délibération annuelle ? En plus, on a prévenu la Recette Municipale que nous allons faire un effort pour leur verser le plus vite possible avant qu'ils n'aient un déséquilibre de trésorerie.

Je mets aux voix cette délibération qui comporte quatre articles que vous avez sur vos tablettes.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité (ne prend pas part au vote : M. MEDINA), la convention de subventionnement passée avec l'Association "Les Petits Castors".

10. Participation des familles et de la ville aux dépenses du mini-séjour archéologie/équitation des vacances de printemps de la Maison des Marronniers

Mme CARRESE : Dans le cadre de la préparation des vacances scolaires de printemps 2014 et afin de répondre aux souhaits exprimés par les jeunes Saint-Mandéens, il convient d'organiser un séjour.

Il vous est proposé un séjour, organisé par les animateurs de la Maison des Marronniers, avec les prestataires extérieurs suivants :

- Le Riobé, Société Archéologique et Historique de Châteaubleau : séances d'archéologie et visite guidée du site archéologique
- Haras des Hautes-Fontaines : hébergement en pension complète et séances d'équitation.

Ce séjour concerne des jeunes de 11 à 17 ans révolus. Le nombre de participants est fixé à 12 maximum.

Les conditions du séjour sont définies dans le tableau ci-après :

Coût du séjour	429.33 € par enfant
Dates	Du 14 au 18 avril 2014
Thème	Fouilles archéologiques et équitation
Lieu	Solers (77)
Tarif par tranche : (quotient familial)	
Tranche A (20%)	85.87 €
Tranche B (33%)	141.68 €
Tranche C (50%)	214.66 €
Tranche D (67%)	287.65 €
Tranche E (83%)	356.34 €
Tranche F (100%)	429.33 €
Nombre d'inscriptions	Le nombre de participants est fixé à 12 maximum
Tranche d'âge	11-17 ans révolus
Transport	Aller/retour en mini bus de la Ville
Hébergement	Chambres de 2 à 3 personnes avec sanitaires (douches et toilettes) dans un haras.
Prestations	- le transport aller-retour en mini bus de la Ville - l'hébergement en pension complète, en structure d'hébergement. Le Haras des hautes fontaines à Solers. - 4 séances d'équitation (soins aux chevaux, mise en selle, découverte du galop en longe, promenade en attelage et en groupe). Le Haras des hautes fontaines à Solers. - 4 séances d'archéologie (mise en contact avec la mobilière archéologique trouvé pendant les fouilles, visite guidée du site archéologique, ateliers fouilles et post fouilles). La Riobé : société Archéologique et Historique de Chateaubleau.

Les prestations ne comprennent pas l'encadrement. Celui-ci se fera par des animateurs de la Maison des Marronniers.

La participation des familles est calculée en fonction du barème des séjours de vacances (quotient familial).

Tranches	Grille des barèmes	% de facturation
A	moins de 305 €	20 %
B	de 305 à 610 €	33 %
C	de 610 à 915 €	50 %
D	de 915 à 1 220 €	67 %
E	de 1 220 à 1 525 €	83 %
F	plus de 1 525 €	100 %

La Ville prendra en charge la différence entre la participation des familles et le coût du séjour, les bons CAF venant en déduction du prix du séjour.

La participation des familles sera encaissée dans le cadre de la régie.

M. le Maire : Le Docteur Alain Assouline est parti. Il a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe Darnault. Y a-t-il des questions ? Non. Nous mettons donc aux voix la délibération qui compte six articles que vous avez sur vos tablettes.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la mise en œuvre d'un séjour de la Maison des Marronniers durant les vacances de printemps 2014, les dépenses et les recettes étant imputées aux chapitres et articles correspondants.

11. Subvention exceptionnelle d'un montant de 83,90 euros au profit de l'association "Dessine-moi un mouton"

Mme FOUGEROLE : A l'occasion de la Journée Mondiale de lutte contre le SIDA, le Point Information Jeunesse et la Maison des Marronniers, ont organisé le 30 novembre 2013, une action d'information. Au cours de cette journée de sensibilisation, des pin's (ruban rouge) et des gâteaux ont été mis en vente.

La Ville de Saint-Mandé souhaite reverser la totalité des recettes, d'un montant de 83,90 euros, à l'association "Dessine-moi un mouton" dont la vocation est de soutenir les familles touchées par le VIH/sida.

M. le Maire : C'est toujours le travail de nos jeunes du Conseil municipal Jeunes et de tous ceux et toutes celles qui travaillent autour. On ne peut que les remercier de leur générosité.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (ne prend pas part au vote : M. MEDINA), l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 83,90 euros à l'association "Dessine-moi un mouton".

12. Autorisation donnée M. le Maire de signer l'avenant n°19 à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'école Decroly

Mme MARGHERI : La Ville de Saint-Mandé a passé une convention le 20 novembre 1985 avec le département du Val-de-Marne, pour déterminer le partage des responsabilités dans la gestion de l'ensemble scolaire DECROLY et fixer la participation aux dépenses de fonctionnement de notre commune à 1 500 Frs par an et par enfant fréquentant cet établissement scolaire.

Il est rappelé que ce forfait a été ensuite porté par plusieurs avenants dont le dernier fixait la participation de la ville à 887.10 € pour l'année scolaire 2011-2012.

Par lettre en date du 5 décembre 2013, Monsieur le Président du Conseil Général a proposé de fixer ce forfait pour l'année scolaire 2012/2013 à 872,21 € par élève saint-mandéen et par an ; l'école DECROLY étant implantée sur le territoire de la commune.

M. le Maire : Cette traditionnelle délibération revient chaque année pour le soutien aux élèves saint-mandéens qui fréquentent l'école Decroly. Y a-t-il une question ? Monsieur Montagnon, je vous en prie.

M. MONTAGNON : Merci, Monsieur le Maire. Il me semble que l'année dernière il y a eu une augmentation très importante. Là, on diminue à nouveau un petit peu. C'est cela, il me semble ?

M. le Maire : Vous avez entièrement raison. On paie déjà 20 % de moins à Saint-Mandé puisque l'autorisation donnée par la Ville de Saint-Mandé d'avoir la classe maternelle et élémentaire nous permet d'avoir cette petite réduction sur notre participation.

Mes chers collègues, je vais mettre cette délibération aux voix.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant N°19 à la convention passée le 20 novembre 1985 qui fixe le forfait par élève Saint-Mandéen et par an fréquentant l'école DECROLY à 872,21 € pour l'année scolaire 2012/2013.

13. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de partenariat 2014 avec le Club d'entreprises Affaires & Convivialité

Mme DUSSUD : La Ville de Saint-Mandé a conclu un partenariat avec le club d'entreprises de Saint-Mandé Affaires & Convivialité en 2007, afin de renforcer le développement économique sur son territoire, à travers la mise en œuvre d'actions destinées à accroître et promouvoir ses atouts.

Au regard des résultats obtenus et de la nécessité de poursuivre le travail engagé, il apparaît opportun et utile de prolonger ce partenariat en 2014.

En conséquence, il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec le club Affaires & Convivialité, dont le siège social est situé au 59, avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé.

Cette convention, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, précise les engagements de chacune des parties dans la réalisation d'un certain nombre d'actions économiques à entreprendre sur la commune de Saint-Mandé à destination des entreprises saint-mandéennes (à l'exclusion des commerçants et artisans) et ce, aux côtés du service municipal du Développement économique.

La convention indique également que la Ville de Saint-Mandé versera, en contrepartie des missions effectuées par le club Affaires & convivialité, une subvention annuelle. Le montant pour l'année 2014 est fixé à 13 000 €.

M. le Maire : Des questions ? Monsieur Maherou, je vous en prie.

M. MAHEROU : Ce n'est pas une question. J'aurais aimé finir avec un pour. Malheureusement, je vais finir avec un contre.

M. le Maire : Et comme cela, Monsieur Maherou, vous serez fidèle à vous-même. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Au risque de me répéter, je vais redire ce que je dis à chaque fois à propos de cette délibération. Je n'ai toujours pas compris – je dois certainement être obtuse – l'intérêt de cette subvention et la réalité des prestations apportées à la ville.

On réduit de je ne sais plus combien pour les livres à la bibliothèque, et on donne 13 000 euros de subvention. Je propose que les avocats de Saint-Mandé – il y en a maintenant un bon nombre – fassent un club, et ils viendront dire à la commune : « *On va vous aider juridiquement et on va vous demander une subvention au passage.* »

Je trouve tout à fait abusive, et très peu transparente, cette histoire de subvention à cette association. Et aucun élément ni aucune explication ne sont venus ébranler ce sentiment de donner une subvention à un club très privé. Et on peut être nombreux ici à faire des clubs très privés. Je ne pense pas pour autant que la Ville aurait à donner des subventions.

M. le Maire : Madame Touati, vous êtes quelqu'un de bonne foi, mais vous pouvez quand même faire un effort et lire d'abord le bulletin municipal. Il parle régulièrement d'Affaires & Convivialités. Nous avons avec Affaires & Convivialités un club d'entreprises qui s'occupe du développement des PME et des TPE sur la Ville de Saint-Mandé. Vous ne voulez pas le croire mais c'est ainsi.

Ils participent à l'ensemble des ateliers numériques avec Cap Digital et Cap Seine, et ils vont organiser un salon sur le sujet, pour permettre justement toutes les innovations numériques possibles dans ces petites entreprises et développer, avec des partenariats, des liens aussi avec le Club des Entrepreneurs de Vincennes ou le club Vivre et Entreprendre de Fontenay-sous-Bois et de Nogent-sur-Marne. Il y a aussi la Journée des Territoires de Demain à laquelle ils participent pour le développement, avec le Pôle géosciences.

Il y a la tenue du jury de concours où ils offrent des cadeaux avec Orange, avec les grandes sociétés locales, des sociétés départementales et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Val-de-Marne. Il y a le jury de concours des rapports de stage du collège Offenbach et de Saint-Michel de Picpus.

Mais vous n'aimez pas l'entreprise, Madame Touati. On le comprend.

Mme TOUATI : Absolument pas.

M. le Maire : Mais c'est un problème d'ouverture d'esprit là-dessus. Chaque année, on a la même discussion.

Mme TOUATI : C'est un principe totalement idéologique. Ce n'est pas que je n'aime pas l'entreprise, je n'aime pas que l'on gaspille.

M. le Maire : Faites un tournant social-démocrate, libéral pardon.

Mme TOUATI : Quand vous me parlez de jury de concours du collège Offenbach, laissez-moi rire. Je vous l'ai toujours dit, on fait une commission entre nous. Il y a des personnes très compétentes d'horizons différents et on ferait aussi bien.

M. le Maire : Il y a des permanences de conseil aux créateurs d'entreprise, d'accueil. Ils ont travaillé à expliquer aux entreprises locales les contrats d'avenir. Cela vous dit quelque chose, Madame Touati ? Ils ont fait des réunions pour préparer les contrats de génération. Cela vous dit quelque chose, Madame Touati ? Ce sont eux qui s'en sont chargés et ce n'est pas nous. Sans compter la partie entreprises de l'annuaire économique, etc.

Un travail de fond est fait, ce n'est pas fait par la Ville mais en partenariat. Ils travaillent avec nous. Nous avons tous les documents, tous les documents comptables et c'est plus que transparent. C'est une conversation que nous avons chaque année et je suppose que nous l'aurons l'année prochaine.

Je mets donc aux voix, chers amis et chers collègues, cette délibération.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat 2014 à passer entre la Ville de Saint-Mandé et le club d'entreprises Affaires & Convivialité comme suit :

21 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG,

10 contre : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

14. Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire : Les délibérations des décisions du Maire en application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes prises par M. le Maire :

- Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle de la Maison des Marronniers à l'association "Secas" le mercredi 5 février 2014
- Portant approbation de la convention à passer entre la commune de Saint-Mandé et l'association DMLA (Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age) pour l'utilisation des locaux au centre de soins municipal - 18 bis, chaussée de l'Etang
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Amakal
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Théâtre Demi-Lune
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Ateliers de recherches artistiques

- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Voir Autrement
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Instant Présent
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association La Passerelle
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association MAPE

Voilà, mes chers collègues, les décisions que j'ai été amené à prendre.

15. Questions diverses

M. le Maire : Y a-t-il des questions diverses ? Vous n'avez pas de questions diverses, mes chers collègues ? Monsieur Maherou.

M. MAHEROU : Je n'ai pas de questions diverses, mais ce soir beaucoup d'élus arrêtent. Ils ne seront plus là l'année prochaine parce qu'ils ne se représentent pas. Et moi, élu communiste de Saint-Mandé, je ne me représente pas. Donc je voulais vous dire quelques mots.

« Monsieur le Maire, mes chers collègues élus,

C'est avec une certaine émotion que je prends la parole devant vous. Nous tenons ce soir la dernière séance du Conseil municipal de cette mandature. Ce sera ma dernière réunion comme Conseiller municipal de Saint-Mandé.

Je réside à Saint-Mandé depuis le 12 août 1968. Je pense bien connaître notre commune. Mon investissement a vraiment commencé en 1982, à la naissance de mes enfants : Mélanie et Pierre. Crèche, école maternelle, primaire, lycée, associations de parents d'élèves et sportives (le Football Club de Saint-Mandé et la Saint-Mandéenne).

C'est par ce chemin, celui de l'origine grecque du mot politique qui évoquait la vie de la cité, que tout naturellement j'ai rencontré les questions municipales. Je suis devenu une première fois Conseiller municipal de Saint-Mandé en novembre 1998. En 2001, je suis resté en bas de l'échelle, et pour un pompier, c'est un comble.

J'ai eu l'honneur de représenter ici les Saint-Mandéennes et les Saint-Mandéens qui ont voté il y a six ans pour notre liste, mais au-delà – telle est ma conception de la République – tous les autres. Je l'ai fait comme j'ai pu, avec ma conscience de militant, mais aussi avec le respect que j'ai pour mes collègues du Conseil municipal.

Depuis que je suis élu, j'ai pu apprécier l'humanité et le dévouement de certains élus, et de l'administration municipale, tous services confondus, avec qui j'ai eu d'excellents rapports. Chacun a dans cette assemblée sa part de légitimité républicaine. Chacun est aussi une femme ou un homme de conviction. Je ne partage peut-être pas beaucoup des vôtres, mais j'ai de la sympathie pour beaucoup d'entre vous et vous le savez.

Je n'oublierai pas ce moment d'amitié que vous m'avez offert à l'occasion du mariage de mon fils le 2 juin 2012, pour lequel Monsieur le Maire m'avait confié cette inestimable délégation et autant d'entre vous sont venus officier avec moi. Et j'entends toujours ces beaux chants béarnais qui ont résonné dans la salle des fêtes de notre maison communale. Personne n'a alors lâché un pouce de ses idées, de ses conceptions, chacun – je trouve – s'y est grandi à mes yeux. Si nous devons construire la Sixième République que j'appelle de mes vœux, je souhaite que nous conservions ceux-ci de la Cinquième. Je vous remercie tous et toutes de ce que nous avons fait ensemble.

Et ceci n'empêche pas cela, je ne serai plus Conseiller municipal, mais j'espère bien pouvoir soutenir pour le scrutin du mois prochain une liste qui ne mâchera pas ses mots, et qui ne reniera ni ses engagements ni les miens.

J'aime cette citation du philosophe chrétien Etienne Borne : « La politique est partout, mais la politique n'est pas tout. » Je terminerai avec ce que l'on dit chez les sapeurs-pompiers, mon métier, après un grand feu : « Fermez, démontez, roulez, opération terminée. »

Je vous remercie de m'avoir écouté, et je vous dis comme dans mon Béarn natal : « Adichats ».

M. le Maire : Merci, cher Michel. Merci de ces propos. Je voudrais vous dire à titre personnel et en tant que Maire de Saint-Mandé, combien les mots que vous venez de prononcer vous correspondent totalement.

Vous êtes l'un des animateurs de la ville, vous êtes un homme généreux, vous êtes un vrai militant, vous êtes un homme qui a épousé ses idées et qui a voulu les défendre jusqu'au bout, et vous l'avez fait de façon remarquable. Moi, qui suis un militant du mouvement gaulliste, je me reconnais parfaitement dans votre démarche. Et je voudrais vous dire combien j'ai apprécié ces hommes et ces femmes qui savent s'engager, qui ne trahissent pas leurs convictions, qui vont jusqu'au bout de leur logique et qui, comme nos paysans dans nos campagnes, ne dévient pas du sillon. Naturellement, ils s'enrichissent, ils écoutent, ils analysent, ils prennent, ils regardent, mais ils ont un *corpus* et ils s'y tiennent.

Et vous êtes totalement dans ce schéma, cher Michel. Je sais que vous donnez beaucoup et que vous avez donné beaucoup, à la fois pour votre action politique, votre métier, mais aussi dans toutes les associations où vous continuerez – j'en suis persuadé – à servir Saint-Mandé. Et c'est Saint-Mandé que vous continuerez à servir, soyez-en remercié.

Je voudrais aussi remercier tous nos collègues qui vont partir. Brigitte Arthur disait qu'elle souhaitait arrêter. Donc vous ne serez plus, je le suppose, sur une liste. Madame Touati et Monsieur Ains, si j'ai bien compris, doivent être peut-être sur leur liste. J'ai des amis autour de cette table qui vont quitter après 20, 25 ou 30 ans de bons et loyaux services, la ville de Saint-Mandé. Qu'ils soient du fond du cœur remerciés pour ce qu'ils ont donné.

Que chacun d'ailleurs soit remercié, parce que nous avons fort bien travaillé depuis 2008 pour cette ville. Nous avons fait beaucoup. Avons-nous tout fait ? Certainement que non, bien sûr que non. Avons-nous fait beaucoup ? Oui. Avons-nous fait des maladroites ? Certainement. Et nous avons corrigé, nous avons amélioré, nous avons apporté et nous avons donné à cette ville du cœur, de la convivialité, de la fraternité et le sens de la tolérance. Et il y a encore beaucoup à faire sur ces sujets, puisque vous savez que sur le métier il faut toujours remettre l'ouvrage.

Donc nous allons les uns et les autres nous présenter devant les électeurs avec le sens du devoir accompli et de la parole en confiance. Le contrat de confiance, le contrat de progrès que mes collègues et moi avons signé, nous ne l'avons pas trahi et nous avons été jusqu'au bout. Nous avons travaillé jusqu'à la dernière minute. C'est la raison pour laquelle au passage, nous sommes partis un peu plus tard que d'autres en campagne.

Mais mon souci aujourd'hui est de vous dire, en tant que Maire de Saint-Mandé, toute ma gratitude et toute ma reconnaissance. Je ne renie rien de ce que nous avons fait pendant ces années. Nous avons bien travaillé, nous avons travaillé dur.

Saint-Mandé est une ville complexe, extrêmement complexe. Et au-delà de sa résidentialité, de sa proximité de Paris, du bois de Vincennes et de ses atouts, c'est une ville compliquée de par sa structure. Ce sont beaucoup d'hommes et de femmes qui travaillent beaucoup, qui sont acharnés au travail et qui ont des responsabilités.

C'est un petit territoire avec une démographie qui a bougé, une population qui a changé. Tout cela bouleverse des habitudes, des traditions, des coutumes, des logiques, des regards, des manières d'être. Donc, c'est à nous en permanence, et c'est le rôle du Maire aussi en permanence, d'être là et d'essayer de faire vivre les 23 000 personnes qui sont Saint-Mandé et qui font notre ville.

Que ses habitants soient aussi remerciés parce qu'ils nous ont supportés. Nous les avons accompagnés dans leur vie, nous avons essayé de la rendre la plus agréable possible. Et je pense que si Saint-Mandé est réputée et reconnue, c'est aussi certainement par le travail que nous avons accompli ici. Soyez-en tous et toutes du fond du cœur remerciés.

Et je voudrais naturellement, pour terminer, me tourner vers l'administration communale de Saint-Mandé, ces 500 personnes qui travaillent au quotidien, qui assurent les mille et un services que nous rendons dans notre commune, dans les écoles, pour la sécurité, dans la voirie, dans les espaces verts, dans les cimetières. Partout où il y a besoin de l'administration, dans le sport et dans la culture, il y a des hommes et des femmes généreux, des fonctionnaires de qualité.

Il y a – il faut le dire – quelques spécialistes qui n'ont pas un petit poil dans la main mais plutôt un séquoia, mais ils sont tellement peu nombreux. Je les souligne parce qu'ils abusent un peu et salissent la

fonction publique, alors qu'il y a des gens remarquables qui nous ont aidés et accompagnés et qui sont vraiment exceptionnels. Je suis très très heureux d'avoir été à leur tête, ils m'ont beaucoup donné.

Et je voudrais leur dire en mon nom propre et au nom du Conseil municipal – je voudrais que vous le répercutiez demain, mais j'aurai l'occasion de l'écrire différemment – très sincèrement, notre reconnaissance et nos remerciements. On vous a parfois bousculés, on vous a demandé de changer et de regarder différemment la société. Et petit à petit cela s'est fait, et cela s'est fait avec beaucoup de spontanéité, aussi, pour certains. Tout cela est la preuve d'une bonne et d'une grande volonté. Le résultat, c'est cette bonne ville de Saint-Mandé dans laquelle il fait bon vivre et qui n'est pas le cauchemar que certains ont découvert depuis quelques mois.

Je voudrais vous dire que nous avons préparé un petit pot de l'amitié pour nous tous, mais aussi pour le public qui nous a accompagnés ce soir, et puis un petit cadeau souvenir, comme nous l'avons fait de tradition à chaque fin de mandature, pour vous rappeler ces moments passés entre nous et ces moments de discussions, de débats, de constats, de votes, et naturellement d'engagements au service de Saint-Mandé.

Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 22h45.

Index

Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms et termes suivants :

Amselem.....	19	NICEA.....	20
Madame Ogekinkos.....	29		